

**RAPPORT
ANNUEL
DU FONDS
D'ÉPARGNE
2010**



Au cœur de la Caisse des Dépôts, le fonds d'épargne est l'instrument irremplaçable qui permet le financement, au meilleur coût, du logement social, de la politique de la ville et des équipements de l'aménagement du territoire (grandes infrastructures interurbaines, tramways, hôpitaux, universités). Il assure d'une part, la sécurité et la liquidité de l'épargne réglementée (livret A...) collectée par les réseaux bancaires et centralisée à la Caisse des Dépôts et, d'autre part, sa transformation en prêts à long terme pour des investissements d'intérêt général. Pour assurer l'équilibre de ce mécanisme de transformation de l'épargne en prêts à long terme, une part importante des fonds est placée sur les marchés financiers.

Sommaire

- 02 Les faits marquants 2010
- 03 L'interview croisée
- 04 Les prêts**
 - 05 En 2010, un logement commencé sur quatre est un logement locatif social
 - 06 Évolution globale des signatures de prêts
 - 06 Les prêts au logement locatif social
 - 08 Aménagement urbain et politique de la ville
 - 09 Habitat spécifique : hausse des prêts à l'hébergement des personnes âgées
 - 09 Infrastructures durables : plus de 30 nouveaux projets financés
 - 09 Soutien aux entreprises
 - 10 Évolution des encours
 - 10 Perspectives d'activités
- 12 La gestion financière**
 - 13 Une reprise économique contrariée
 - 14 Sécurisation de l'épargne des Français
 - 14 Pilotage à la baisse de la taille du portefeuille d'actifs
 - 14 Diversification des actifs : le capital-investissement
 - 15 Les obligations de crédit : une marge de rendement supplémentaire
- 16 La collecte**
 - 17 Comment anticiper les comportements d'épargne ?
 - 18 De nouvelles règles de centralisation des fonds du livret A et du LDD
 - 19 Évolution de la collecte tous guichets et de la collecte centralisée du livret A, du LDD et du LEP
- 20 Bilan et résultat**
 - 21 Bilan au 31 décembre 2010
 - 23 Résultat au 31 décembre 2010
 - 25 Synthèse des ressources et des emplois
- 26 La direction des fonds d'épargne**
 - 27 Gouvernance
 - 27 Organisation
- 28 Les directions régionales**
- 29 Comptes annuels du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts poursuivra le développement des prêts sur fonds d'épargne afin de répondre aux besoins du pays.



AUGUSTIN DE ROMANET
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

Avec 17,4 Md€ de nouveaux prêts signés, soit plus de trois fois plus qu'en 2005, l'année 2010 consacre un nouveau record de l'activité de prêts sur fonds d'épargne. Concentrant ses efforts sur le logement social et la politique de la ville, pour faire face à l'une des urgences de notre pays, le fonds d'épargne aura ainsi financé la construction ou l'intégration dans le parc social de 133 000 nouveaux logements et la réhabilitation de plus de 220 000 logements sociaux.

Année historique en termes de dynamisme de l'activité, 2010 témoigne également de l'excellente santé du fonds d'épargne : le résultat net, après dotation du FRBG, atteint 1 485 M€, niveau le plus élevé depuis 2001. Ce résultat s'explique notamment par le doublement de la marge d'intérêt, à laquelle a contribué la modération du taux de rémunération du livret A sur l'année et la baisse du commissionnement versé aux réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable, effective à compter du 1^{er} mai 2011, mais dont les effets ont pu être pris en compte dès 2010 dans les calculs de provisions.

L'année aura également été marquée par les débats sur le nouveau régime de centralisation du livret A et du livret de développement durable à la Caisse des Dépôts. En mars 2011, après plusieurs mois de consultations, le gouvernement a décidé de centraliser 65 % des encours collectés

sur ces deux produits d'épargne à la Caisse des Dépôts. Cette décision permet au fonds d'épargne de bénéficier à nouveau, après deux années de plafonnement en valeur absolue de la centralisation, du dynamisme de la collecte du livret A. De plus, conformément à la Loi de modernisation de l'économie, le taux de centralisation sera ajusté, si nécessaire, pour que la collecte centralisée ne puisse être inférieure à 125 % des encours de prêts à l'habitat et à la ville. Les modalités de centralisation ainsi définies réaffirment l'esprit de la Loi de modernisation de l'économie et garantissent l'activité du fonds d'épargne au service du logement social et de la politique de la ville.

Dans les années à venir, la Caisse des Dépôts poursuivra le développement de ses prêts : d'ici à 2015, le fonds d'épargne financera près de 530 000 nouveaux logements, offrant des réponses aux aspirations de nombreux Français. Un accent particulier sera mis sur le développement d'une offre d'hébergement adaptée au vieillissement de la population, tandis que les actions déjà engagées pour accompagner l'aménagement durable du territoire, en lien avec les problématiques de logement, s'amplifieront, qu'il s'agisse d'infrastructures de transport, de projets hospitaliers ou encore universitaires.

Nul doute que le fonds d'épargne, système dont les origines remontent au XIX^e siècle, illustrera à nouveau, en 2011, son utilité au service de nos concitoyens.

FAITSMARQUANTS2010



“L’année 2010 aura été une année de très forte activité pour la direction des fonds d’épargne. L’ensemble des équipes du siège et du réseau régional de la Caisse des Dépôts ont su se mobiliser pour répondre aux demandes de nos clients et partenaires, sans sacrifier la qualité du service. En atteignant un niveau historique, les prêts sur fonds d’épargne ont fait, une fois de plus, la démonstration de leur utilité au service du pays.”

PRÈS DE 14 Md€ DE NOUVEAUX PRÊTS DIRECTS
AU LOGEMENT SOCIAL ET À LA VILLE.

FINALISATION DU **CADRE DE GESTION DU FONDS D’ÉPARGNE**
ENTRE L’ÉTAT ET LA CAISSE DES DÉPÔTS.

RENOUVELLEMENT DE LA **CONVENTION TRIENNALE AVEC L’UNION**
SOCIALE POUR L’HABITAT.

BAISSE DE LA COMMISSION MOYENNE VERSÉE AUX RÉSEAUX COLLECTEURS
DE 0,6 À 0,5 % APPLICABLE AU 1^{ER} MAI 2011, AVEC EFFET DÈS 2010.

INTERVENTION DE **L’AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL**
SUR LES RISQUES DE CRÉDIT ET LES RISQUES DE TAUX.

MISE EN PLACE DE L’APPLICATION EREL PERMETTANT AUX RÉSEAUX
COLLECTEURS DE DÉCLARER LEUR COLLECTE EN LIGNE.

ÉLARGISSEMENT DE L’ÉCO-PRÊT LOGEMENT SOCIAL RÉHABILITATION
À 20 000 LOGEMENTS DE LA CLASSE D.

CONCEPTION DE **CDNERGY, WEBSERVICE DE VALORISATION**
DES ÉCONOMIES D’ÉNERGIE POUR LES BAILLEURS SOCIAUX.



BENJAMIN
DUBERTRET,
DIRECTEUR
DES FONDS D’ÉPARGNE

QUELQUES OPÉRATIONS PHARES

★ **Premier financement sur fonds d’épargne d’un grand projet ferroviaire en PPP.**

D’un montant de 129 M€, ce prêt participe au financement de la mise en exploitation d’un réseau dédié aux télécommunications ferroviaires (GSM-R).

★ **Le fonds d’épargne mobilisé pour la réparation des dégâts causés par Xynthia.**

Un prêt de 13,2 M€ permet à la Charente-Maritime de financer les investissements de remise à niveau des équipements endommagés (digues, infrastructures portuaires).

★ **Prêt de 205 M€ pour la ZAC Clichy-Batignolles.**

Financement de l’acquisition d’une des dernières grandes opportunités foncières de la capitale pour édifier, d’ici 2015, un éco-quartier comprenant plus de 3500 logements.

★ **La Réunion : 1 Md€ de prêts sur trois ans**

pour la relance du logement locatif social. La mobilisation du fonds d’épargne et des principaux acteurs de la chaîne du logement permettra de réaliser ou de réhabiliter 12 120 logements sociaux sur l’île.

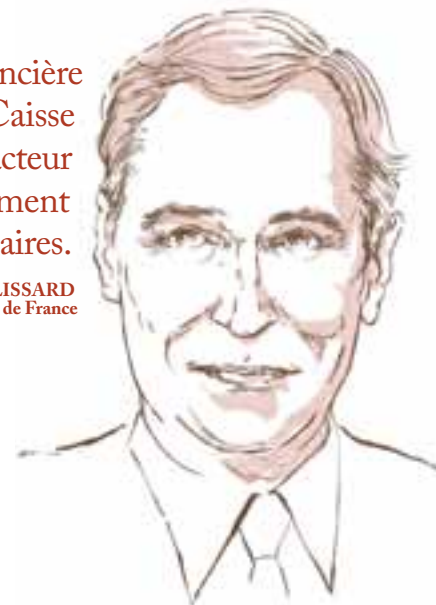


Il faudrait maintenir
un rythme d'au moins
120 000 nouveaux logements
locatifs sociaux.

THIERRY REPENTIN
Président de l'Union Sociale pour l'Habitat

La sécurisation financière
apportée par la Caisse
des Dépôts est un facteur
essentiel de l'engagement
des maires.

JACQUES PÉLISSARD
Président de l'Association des Maires de France



QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE L'ANNÉE 2010 POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LES BESOINS À MOYEN TERME DU SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL ?

Thierry Repentin : Au prix d'un effort considérable des collectivités territoriales, des bailleurs et des financeurs, le bilan est remarquable avec plus de 130 000 logements agréés, même si ce chiffre inclut quelques éléments exceptionnels comme le plan de relance ou certaines grosses opérations d'achat. Pour les années qui viennent, compte tenu du décalage croissant entre les revenus des ménages et les prix du marché, il faudrait maintenir un rythme d'au moins 120 000 nouveaux logements locatifs sociaux. Nous attendons par conséquent que la mobilisation ne faiblisse pas.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES OPÉRATIONS DE LOGEMENT SOCIAL SE MODIFIE. QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ?

T.R. : L'équilibre financier des opérations va souffrir d'une baisse des aides budgétaires dès 2011, alors que les coûts continuent de croître : coûts du foncier, élévation permanente des normes. Je souhaiterais naturellement que la Caisse des Dépôts bonifie ses prêts en conséquence, mais aussi qu'elle continue à l'avenir de se battre à nos côtés pour défendre une centralisation maximale du livret A.

LE LOGEMENT SOCIAL EST AUSSI UN FACTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, COMMENT LA CAISSE DES DÉPÔTS PEUT-ELLE VOUS ACCOMPAGNER DANS CE RÔLE ?

T.R. : Le rôle essentiel du logement social dans l'aménagement et le développement des territoires fait l'objet de deux recherches que la Caisse des Dépôts et l'Union viennent de lancer ensemble, dans le cadre de leur partenariat. Nous avons mis en place ensemble des Réseaux régionaux des acteurs de l'habitat où l'on débat avec les élus de la réponse à apporter aux besoins des territoires. Au-delà, nous comptons sur l'appui de la Caisse des Dépôts pour soutenir nos acquisitions foncières dans toutes les régions où l'offre doit être renforcée.

LE LOGEMENT EST AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS, QU'ATTENDEZ-VOUS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ?

Jacques Péliissard : Le financement du logement social est, depuis son origine, lié à la Caisse des Dépôts qui transforme l'épargne populaire en prêts à long terme, bonifiés, indispensables pour offrir des loyers bas. Son intervention conserve toute son actualité car les besoins en logements sociaux sont très importants, renforcés par le droit au logement opposable, et le plan de construction ambitieux soutenu par le gouvernement comportant de nombreux logements très sociaux. La sécurisation financière apportée par la Caisse des Dépôts est un facteur essentiel de l'engagement des maires et des présidents de communautés dans la réalisation de logements sociaux. C'est pour cela que l'AMF est intervenue auprès du gouvernement pour demander un taux de centralisation de 70 % de la collecte du livret A auprès de la Caisse des Dépôts.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES SONT SOLLICITÉES COMME GARANTES DES PRÊTS. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CE RÔLE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS DE LOGEMENT SOCIAL ?

J.P. : L'AMF reste attachée à ce dispositif qui jusqu'alors n'a pas créé de difficultés. De plus, les réservations de logements qui y sont associées permettent aux communes de répondre aux demandes de logements sociaux de leur population, notamment des jeunes qui s'installent.

LE FONDS D'ÉPARGNE A DIVERSIFIÉ SON OFFRE DE PRÊTS AU-DELÀ DU LOGEMENT SOCIAL, EN PARTICULIER POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE COMME LE TRAMWAY. EST-CE POUR VOUS UN ENJEU IMPORTANT ?

J.P. : Bien évidemment, car ces investissements particulièrement lourds, dont l'intérêt général est reconnu, ont besoin de financements longs et peu coûteux, que le marché ne peut leur fournir. Ceci vaut également pour les autres emplois d'intérêt général que sont les hôpitaux ou les grandes infrastructures.

LES PRÊTS



Un niveau de prêts historique

Le fonds d'épargne s'est massivement mobilisé aux côtés de ses clients et partenaires au cours de l'année 2010.

Au total, ce sont plus de 17 milliards d'euros de nouveaux prêts qui ont été signés sur l'ensemble du territoire.



En 2010, un logement commencé sur quatre est un logement locatif social.

La production de logements neufs s'est globalement stabilisée en 2010. Le locatif social, en progression, représente un quart de la production, malgré la poursuite de l'envolée des coûts de production.



En 2010, 330 000 logements neufs ont été commencés, en France métropolitaine. Après une période de forte hausse observée entre 2005 et 2007, la production 2010 s'est stabilisée par rapport à 2009. Elle rejoint ainsi la moyenne mesurée sur une dizaine d'années. Ce palier de production s'accompagne de changements structurels importants. La part de l'accession en individuel isolé – les maîtres d'ouvrage individuels – traditionnellement prépondérante, est désormais inférieure à la moitié de la production. Parallèlement, les promoteurs, tant sociaux que privés, occupent une place accrue.

LA PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE PROGRESSE FORTEMENT, AVEC 90 000 LOGEMENTS CONSTRUITS.

La production locative sociale progresse fortement, avec 90 000 logements construits (100 000 en comptabilisant les acquisitions, avec ou sans amélioration). Elle représente désormais un quart de la production neuve, contre un septième en moyenne sur la période 2000-2008. Le poids accru du secteur locatif social résulte également de la baisse de la production en accession et du recul

de la production en locatif privé (moins de 60 000 logements en 2010).

Concernant l'économie du secteur, en 2010, les prix de vente des logements ont poursuivi leur hausse sur les marchés de l'ancien et de la promotion neuve pour les appartements, contrairement à ce qui était prévu. En effet, des taux d'intérêts relativement bas ont facilité la solvabilisation des ménages.

L'augmentation des prix de vente est due à la fois à la reconstitution des marges des promoteurs, au maintien de prix élevé du foncier et à la hausse des prix de revient techniques.

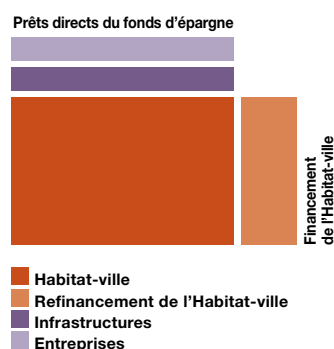
Cette tendance est très marquée dans le secteur locatif social. Le coût de production moyen y est de 125 000 € en 2010 (161 000 € en Ile-de-France) : soit une hausse de 43 % par rapport à 2005. Pour assurer le financement de ces surcoûts, les collectivités locales ont été largement sollicitées. Leurs subventions représentent en moyenne 8 % du prix de revient des logements. En outre, les bailleurs sociaux ont mobilisé leurs fonds propres de façon significative : près de 10 % en moyenne, et jusqu'à 20 %.

PAR JEAN-PIERRE SCHAEFER,
ÉTUDES ÉCONOMIQUES

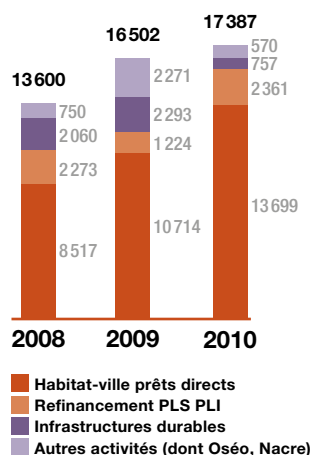
LES PRÊTS DU FONDS D'ÉPARGNE

2010 CONSTITUE UNE ANNÉE RECORD
POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL
DANS SON ENSEMBLE.

Emploi des prêts sur fonds d'épargne



Signatures de prêts sur fonds d'épargne



133 000
nouveaux logements
sociaux financés

ÉVOLUTION GLOBALE DES SIGNATURES DE PRÊTS

Entre 2005 et 2010, le montant de prêts octroyés a triplé, reflétant la forte mobilisation du fonds d'épargne pour accompagner les politiques publiques de logement social, de rénovation urbaine, et de développement de l'offre médico-sociale.

L'ensemble des contrats de prêts sur fonds d'épargne en faveur du logement social et de la politique de la ville signés en 2010 s'élève à 16 Md€ (dont 2,4 Md€ de refinancements).

Le fonds d'épargne a financé directement la construction ou l'acquisition de 133 000 logements, dont 90 000 au titre du Plan de cohésion sociale (PCS) et 20 000 au titre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Par ailleurs, le fonds d'épargne a poursuivi le développement de son activité sur le secteur des infrastructures durables, ainsi que le soutien aux entreprises (financement d'Oséo et micro-entreprises).

LES PRÊTS AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

La forte croissance de la production de nouveaux logements sociaux, dans la continuité des trois précédents exercices, se poursuivra en 2011, voire sur 2012, du fait des délais d'écoulement constatés entre la date de l'agrément et la signature du contrat de prêt (15 mois en moyenne). En effet, les programmations 2009 et 2010 demeurent importantes avec respectivement plus de 117 000 et 131 000 nouveaux agréments délivrés pour ces deux années.

À l'effet volume s'ajoute un effet prix qui s'amplifie chaque année. En 2010, le prix de revient moyen par logement s'établit à 125 000 € environ contre 120 000 € en 2009, soit plus de 4 % d'augmentation. La part de prêts représentant un peu plus de 70 % du plan de financement, cette hausse des prix induit mécaniquement une augmentation des flux de nouveaux prêts.

L'activité réhabilitation dite "classique", c'est-à-dire hors réhabilitation thermique, est en recul de 8 %. En effet, la grande majorité des projets de réhabilitation intègre désormais les enjeux environnementaux de réduction de consommation énergétique.

Montée en puissance de la gamme verte

L'année 2010 marque également la montée en puissance de la gamme verte avec un bilan positif de l'éco-prêt logement social réhabilitation. Fin 2010, près de 65 000 logements avaient reçu un accord de financement pour un montant de 785 M€.

En termes d'impact environnemental, l'éco-prêt a rempli les objectifs qui lui étaient assignés : bien au-delà du gain énergétique minimal requis (80 kWh/m²/an), les opérations financées permettent d'atteindre un niveau de gain énergétique de plus de 150 kWh/m²/an. Ce seront ainsi plus de 3,6 millions de tonnes de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère sur 30 ans.

De plus, la gamme de prêts BBC à la construction a rencontré une telle mobilisation des organismes HLM que le dispositif de bonification a dû être arrêté au 31 décembre 2010 par anticipation. Près de 400 M€ de contrats de prêts BBC ont ainsi été signés, concernant plus de 5 000 logements.

➔ Refinancement des prêts pour le logement social

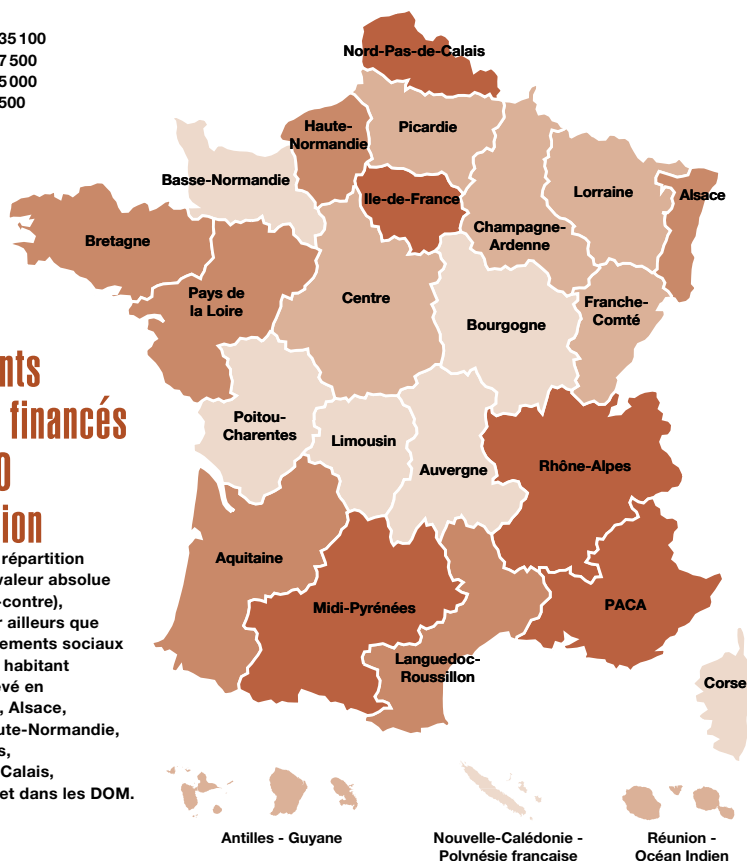
La Caisse des Dépôts finance le PLS et l'intermédiaire (PLI) dans le cadre défini par les pouvoirs publics en janvier 2001. Une part des financements fait l'objet de prêts directs aux bailleurs sociaux, l'autre part assure le refinancement des prêts accordés par les établissements de crédit participant à une adjudication annuelle.

Au titre de l'année 2010, les enveloppes de prêts PLS et PLI se sont respectivement élevées à 3,5 Md€ et 120 M€ (dont respectivement 790 M€ et 40 M€ pour la part réservataire de la Caisse des Dépôts). À fin 2010, les taux de mobilisation des montants adjugés en 2010 sont de 4,6% pour le PLS et de 21,6% pour le PLI.

de 7 500 à 35 100
de 5 000 à 7 500
de 2 500 à 5 000
de 300 à 2 500

Logements sociaux financés en 2010 par région

Au-delà de la répartition régionale en valeur absolue (présentée ci-contre), il apparaît par ailleurs que le taux de logements sociaux nouveaux par habitant est le plus élevé en Ile-de-France, Alsace, Bretagne, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et dans les DOM.



Focus: CDenergy

Pour aider les bailleurs sociaux à optimiser leurs ressources, la Caisse des Dépôts a fait développer en 2010 un webservice: CDenergy. Objectif: les inciter à s'approprier le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour améliorer le financement de leurs programmes de rénovation thermique, en tirant parti de ce nouveau mécanisme de marché.

Programme de rénovation et première réhabilitation basse consommation pour l'Opac38 sur ce bâtiment datant de 1953, comportant 25 logements, en plein centre-ville de Bourgoin-Jallieu (38).



LE MONTANT DES PRÊTS POUR DES PLACES D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES AGÉES A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR TROIS DEPUIS 2007.

324 OPÉRATIONS

pour l'aménagement urbain et la politique de la ville en 2010

AMÉNAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Concernant les opérations hors logement, les prêts aux projets urbains (PPU) sont en recul par rapport à 2009 (- 23%), du fait notamment de la hausse du taux enregistrée fin 2009 (taux livret A + 100 pb) dans un contexte de marché où les offres de financement bancaires étaient très attractives et la conjoncture défavorable aux financements sur fonds d'épargne.

Les prêts au renouvellement urbain et à l'aménagement (PRUAM) atteignent un niveau quasi équivalent à celui de 2009, en cohérence avec la mise en œuvre effective depuis deux ans des projets Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine).

S'agissant des prêts courts à moins de cinq à sept ans, la conjoncture défavorable pour le fonds d'épargne a limité l'attractivité des prêts d'anticipation foncière. Les prêts Gaia sont ainsi en recul de 28% par rapport à 2009. L'opération d'aménagement des Batignolles, à Paris, représente à elle seule plus de 40% des montants signés sur l'année 2010. Il s'agit d'un financement de 205 M€ pour acquérir une des dernières grandes opportunités foncières de la capitale sur la Zac Clichy-Batignolles (Paris 17^e). Sur près de 50 hectares, un éco-quartier sera édifié comprenant plus de 3500 logements, dont 30% de logements sociaux.

Répartition des contrats signés en 2010 par secteur

Logement locatif social

- 73% Logement social et très social
- 10% PLS
- 0% PLI
- 13% Réhabilitation
- 4% Autres

Habitat spécifique

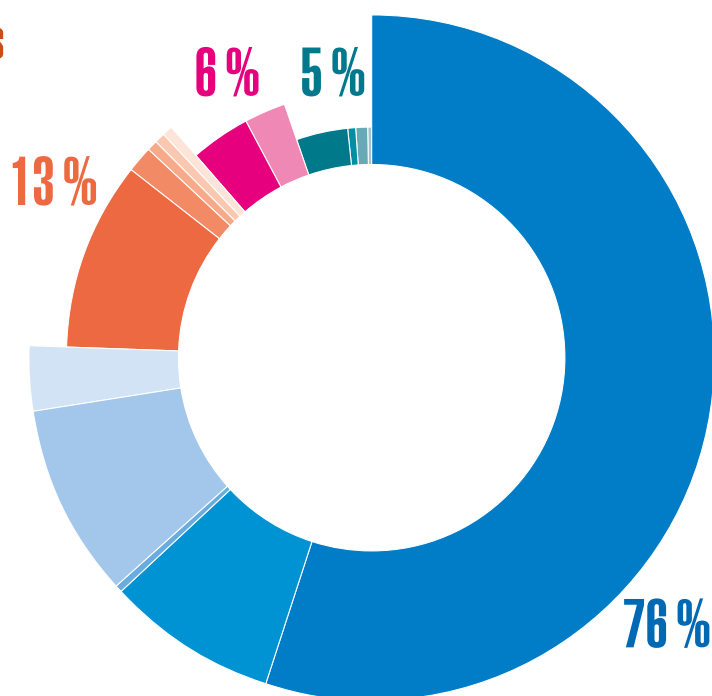
- 75% Médico-social (PA-PH)
- 12% Jeunes et mineurs
- 4% Gendarmes
- 3% Hébergement d'urgence
- 6% Autres

Projets urbains - Politique de la ville

- 59% Anticipation foncière
- 41% Aménagement-équipement

Infrastructures durables

- 72% Infrastructures de transport
- 9% Universités
- 14% Hôpitaux
- 5% Eau potable et assainissement



HABITAT SPÉCIFIQUE : HAUSSE DES PRÊTS À L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Les prêts à l'habitat spécifique recouvrent les centres d'hébergement, les logements en structure collective (résidences, foyers...) et les institutions répondant à des prises en charge spécifiques (handicap, mineurs en difficulté sociale...). Au total, près de 35 000 logements ou places d'hébergement ont été financés en 2010, soit près de 2 Md€ de nouveaux prêts accordés.

En 2010, les prêts destinés aux établissements pour personnes âgées dépendantes poursuivent leur croissance entamée depuis 2008 pour atteindre 1 Md€ en 2010, soit trois fois plus qu'en 2007. Le fonds d'épargne a ainsi assuré en 2010 le financement de la construction de plus de 11 800 places d'hébergement et de la rénovation de plus de 4 700 places. L'offre de prêt de la Caisse des Dépôts, rendue plus visible depuis trois ans par la mise en place d'actions de communication, permet d'accompagner les mesures gouvernementales pour répondre au vieillissement de la population.

Après trois années de très forte croissance, l'activité sur ce secteur devrait se stabiliser en 2011, dans l'attente de la mise en place des réformes liées à la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires).

INFRASTRUCTURES DURABLES : PLUS DE TRENTE NOUVEAUX PROJETS FINANCÉS

S'agissant des infrastructures durables, 757 M€ de prêts sur fonds d'épargne ont été signés au titre de l'exercice 2010. Ces prêts

s'inscrivent dans les quatre enveloppes actuellement ouvertes, représentant un total de 11,5 Md€ pour les infrastructures durables, les hôpitaux, les universités et le traitement des eaux usées. Les engagements sur ces quatre enveloppes atteignent fin 2010 près de 4,8 Md€, soit un taux d'engagement de 42 %, confirmant le soutien du fonds d'épargne à ces différents secteurs.

Dans le domaine des **transports urbains**, cinq prêts ont été conclus pour des projets de tramway, notamment les projets de tramway et tram-train de Nantes-Chateaubriand (28,9 M€), et le tramway de Dijon (12,5 M€).

Dans le secteur des **transports ferroviaires**, huit prêts ont été signés pour l'amélioration des dessertes ferroviaires, des gares, mais aussi des télécommunications ferroviaires. Dans le **secteur portuaire**, un prêt a été conclu pour la construction d'un terminal céréalier à La Réunion.

Douze **établissements de santé** ont bénéficié de prêts sur fonds d'épargne. Parmi les projets soutenus : la reconstruction de l'hôpital de Carcassonne (63 M€); le projet d'extension et de restructuration des services d'urgence et de réanimation du Centre hospitalier de Versailles (14 M€).

Trois prêts ont bénéficié à des collectivités territoriales pour **l'assainissement des eaux usées**, principalement à la Réunion et en Guyane.

Enfin, trois financements ont été accordés au bénéfice **d'établissements d'enseignement supérieur**, notamment l'acquisition d'un immeuble par l'IEP Paris (4,4 M€) et l'extension de l'École des Mines de Nantes (2,2 M€).

Parmi ces prêts, plusieurs ont bénéficié à des sociétés de projet dans le cadre de **contrats de partenariat public-privé (PPP)**, parmi lesquels le projet de partenariat pour le zoo de Vincennes, le projet du tramway de Dijon

ou encore le projet de télécommunication ferroviaire GSM-R, 1^{er} PPP ferroviaire en France. Par ailleurs, un financement sur fonds d'épargne a été sollicité en 2010 pour le projet de LGV Tours-Bordeaux, qui pourrait être attribué en 2011.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Le refinancement du groupe Oséo atteint 5,20 Md€ au 31 décembre 2010, en diminution de 262 M€ par rapport au 31 décembre 2009. Cette variation s'explique principalement par le remboursement de deux prêts arrivés à échéance pour un total de 762 M€, partiellement compensé par le versement de la dernière tranche de 500 M€ du prêt de 2 Md€ accordé en décembre 2008. Le financement pour les créateurs de micro-entreprises, notamment dans les quartiers en difficulté (dispositif Nacre), s'est poursuivi en 2010 avec la mise en œuvre d'une enveloppe de 70 M€ qui a permis le soutien de plus de 11 000 projets.

11 800

nouvelles places
d'hébergement
pour personnes âgées
financées

20 VILLES

ont bénéficié de prêts sur
fonds d'épargne pour
leurs projets de tramway
ou de métro à fin 2010

Plus de
106 000
nouveaux logements
sociaux seront financés
chaque année en
moyenne d'ici 2015

ÉVOLUTION DES ENCOURS

La couverture des besoins de financement du logement social et de la politique de la ville est garantie par un plancher de centralisation du livret A et du livret de développement durable, fixé par la loi de modernisation de l'économie (LME) à 125 % des encours de prêts au logement social et à la ville.

Entre 2000 et 2006, l'encours de ces prêts est resté stable à près de 80 Md€. Au cours des quatre dernières années de la décennie, cet encours a fortement augmenté pour atteindre plus de 107 Md€ fin 2010.

Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des flux annuels de prêts nouveaux, sous les effets conjugués du Plan de cohésion sociale (PCS), du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), du plan de relance et, dans une moindre mesure, du développement depuis quelques années des prêts destinés à l'habitat spécifique.

Sur ce secteur d'activité, l'encours des associations atteint près de 2 Md€ fin 2010.

Le montant des remboursements anticipés s'est élevé à environ 400 M€.

Dans un contexte conjoncturel de taux défavorable au fonds d'épargne, plus de 6 Md€ d'encours ont été réaménagés en 2010, ce qui a permis aux organismes de logement social de dégager des marges de manœuvre importantes pour leur développement ou d'optimiser la gestion active de leur dette.

S'agissant de l'activité de prêts pour les infrastructures, la création d'enveloppes dédiées à partir de 2004 s'est traduite par une augmentation régulière de l'encours de ces prêts, avec une forte accélération à la fin des années 2000, pour atteindre près de 3 Md€ d'encours fin 2010.

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Au cours des cinq années à venir (2011-2015), le fonds d'épargne anticipe une activité maintenue à un niveau très soutenu, impliquant une croissance de l'encours de prêts.

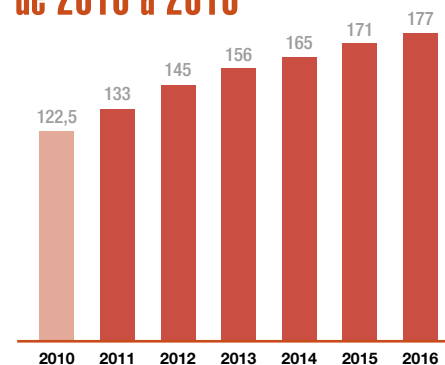
Le fonds d'épargne prévoit ainsi de financer sur cette période la construction de plus de 530 000 logements (dont environ 375 000 logements programmés par l'État). Concernant la réhabilitation, plus de 900 000 logements devraient être financés, dont environ 325 000 au titre d'une réhabilitation thermique visant à réduire leur empreinte environnementale. Le montant de prêts correspondant devrait ainsi s'élever à 58 Md€.

Le total du flux des prêts au logement social et à la politique de la ville prévu sur cette période est de 73 Md€.

Par ailleurs, les financements sur fonds d'épargne de projets d'infrastructures devraient connaître un développement soutenu dans la période, les enveloppes existantes permettant la signature de prêts pour un total de l'ordre de 10 Md€ entre 2011 et 2014 auprès des collectivités locales et des sociétés de projet.

Le volume global des encours de prêts sur fonds d'épargne pourrait ainsi atteindre 177 Md€ environ en 2016 (dont 160 Md€ pour le secteur habitat-ville), et près de 200 Md€ en 2020.

Évolution de l'encours des prêts sur fonds d'épargne : prévision de 2010 à 2016



MONTANT DES CONTRATS SIGNÉS EN 2010 PAR SECTEUR ET TYPE D'INTERVENTION

Un modèle de financement unique

Le modèle de financement sur fonds d'épargne est basé sur l'égalité de traitement des territoires. Après analyse de l'équilibre des opérations financées, les conditions de taux sont identiques pour tous les emprunteurs, sans discrimination sur la qualité de crédit. Les taux diffèrent selon le caractère social de l'opération. Le niveau de taux est indépendant des durées. Les durées de prêt nécessaires pour les opérations de logements sociaux, d'aménagement, ou d'infrastructures – quarante ans, cinquante ans, voire plus – sont exceptionnellement longues et toujours disponibles au fonds d'épargne.

Logement locatif social*	Nb de logements	Montants des prêts (en M€)
Logement social PLUS	73 444	6 704
Logement très social PLAI	16 734	1 275
Logement social PLS	15 924	1 095
Logement locatif intermédiaire PLI	321	45
Réhabilitation	136 174	1 154
Réhabilitation thermique	16 324	233
Transfert et rachat de patrimoine	6 494	439
Autres prêts	-	6
* y compris politique de la ville.		
	265 415	10 952

Habitat spécifique (construction, acquisition, réhabilitation)		
Établissements pour personnes âgées	17 821	1 018
Établissements pour personnes handicapées	4 008	418
Habitat de jeunes (étudiants, jeunes travailleurs)	5 775	160
Hébergement et logements d'urgence	2 232	64
Institution pour mineurs	1 629	59
Logement pour gendarmes	687	71
Autres prêts	2 739	105
	34 891	1 895

Projets urbains / politique de la ville	Nb d'opérations	
Anticipation foncière	166	503
Aménagement/Équipement en zone ANRU	112	132
Aménagement/Équipement hors zone ANRU	46	218
	324	852

Total prêts directs au logement social et à la politique de la ville **13 699**

Refinancements	
Refinancement PLI	57
Refinancement PLS	2 196
Refinancement PSLA	108
	2 361

Total général prêts au logement social et à la politique de la ville **16 060**

Infrastructures durables	
Infrastructures de transport	549
Universités	66
Hôpitaux	109
Eau potable et assainissement	34
	757

Nacre **70**
Oséo **500**

Total autres prêts **1 327**

TOTAL GÉNÉRAL DES PRÊTS SUR FONDS D'ÉPARGNE **17 387**



Une gestion performante

Afin de s'adapter à la forte croissance du volume des prêts, la gestion a dû piloter la réduction du portefeuille d'actifs financiers.
Retour sur un exercice réussi dans un contexte économique atypique.



Une reprise économique contrariée

Malgré une reprise économique au rendez-vous en 2010, les marchés financiers ont pâti de la crise des finances publiques en zone euro.

La reprise économique était au rendez-vous en 2010 : la croissance mondiale a renoué avec ses rythmes pré-crise grâce à la vigueur des pays émergents, à l'origine du formidable rebond du commerce mondial.

Sur les marchés financiers, en revanche, la crise aura connu une nouvelle étape, celle des finances publiques, faisant de 2010 une nouvelle année de turbulences pour la gestion d'actifs. Début 2010, les niveaux de dette publique des pays du G7 étaient inégalés en période de paix. C'est en zone euro que s'est focalisée la crise, avec comme catalyseur le dérapage des finances publiques grecques et les interrogations des marchés sur la gouvernance de la zone.

IL ÉTAIT DONC IMPÉRATIF DE LIMITER LES CRAINTES DE CONTAGION ET DE DÉFAUT.

En effet, un pays membre d'une union monétaire perd des marges de manœuvre dans la résolution de telles crises : il ne peut dévaluer sa monnaie, ni monétiser sa dette. Dans cet environnement, la question de la contagion est centrale : du fait d'une monnaie unique, les bilans des institutions financières des pays membres sont largement exposés

aux dettes publiques de leurs voisins.

Il était donc impératif de limiter les craintes de contagion et de défaut en proposant des mécanismes de solidarité jusque-là inexistant, compte tenu de la clause de "non sauvetage". Face à la complexité de la gestion d'une telle crise, notamment en raison de la multiplicité des intervenants et de la fragilité des marchés à peine sortis des turbulences des années précédentes, la contagion s'est rapidement propagée aux pays en difficulté au-delà de la Grèce (Irlande, Portugal...). Après des allures systémiques début mai 2010, la crise s'est ensuite atténuée grâce aux mesures de soutien finalement annoncées par les autorités européennes (Fonds européen de stabilisation financière, achat de titres par la Banque centrale européenne). Ces mesures étant temporaires, les marchés obligataires restaient encore sous tension fin 2010.

La surveillance des risques et l'analyse des pays en difficulté a été renforcée. Parallèlement, les marchés actions européens ont été affectés par ces turbulences, de manière différenciée selon leur origine géographique et l'exposition aux banques des indices.

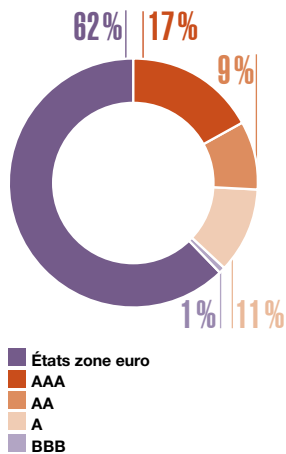
PAR LAURE MAILLARD,
ÉCONOMISTE AU FONDS D'ÉPARGNE

LA GESTION FINANCIÈRE DU FONDS D'ÉPARGNE

LA GESTION FINANCIÈRE DU FONDS D'ÉPARGNE RECOUVRE L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES.

0%
d'actifs toxiques

Répartition du portefeuille de taux entre titres d'État et non-souverains



SÉCURISATION DE L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS

Les ressources du fonds d'épargne qui ne sont pas consacrées aux prêts d'intérêt général sont placées en actifs financiers. Au regard des projections d'activité et des évolutions anticipées du bilan du fonds d'épargne – prêts et collecte – et dans le cadre de scénarii macroéconomiques et de marché, la direction des fonds d'épargne analyse et évalue les risques financiers et détermine une allocation d'actifs des portefeuilles d'actifs financiers et des orientations de gestion.

Dans un souci permanent de prudence, la gestion de ces actifs vise à assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire en se plaçant dans un cadre pluriannuel.

Il s'agit :

- d'être en mesure de toujours fournir la liquidité nécessaire en cas de baisse des encours de dépôts ;
- de gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt et à l'inflation ;
- de réaliser un rendement visant à contribuer à un résultat positif récurrent du fonds d'épargne, grâce à des plus-values régulièrement réalisées sur le portefeuille d'actions, des dividendes et des revenus de titres de taux.

PILOTAGE À LA BASSE DE LA TAILLE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

S'adaptant à l'augmentation du volume de production des prêts, les équipes de gestion ont piloté au cours de l'année 2010 une baisse de la taille du portefeuille d'actifs financiers, qui avait précédemment

augmenté avec la hausse des dépôts. Les actifs financiers passent ainsi de 108,8 Md€ à 101,8 Md€.

Un volume important de titres indexés sur l'inflation et d'obligations couvertes contre les risques de taux a été conservé. Afin d'assurer l'adéquation entre actif et passif, le total des titres indexés non couverts demeure voisin de 32 Md€, celui des titres couverts proche de 29 Md€. Les encours de titres de capital qui apportent la meilleure espérance de rémunération à moyen terme (plus de 400 M€ de dividendes en 2010) ont été stabilisés : le volume des actions a été maintenu à environ 11 Md€.

L'essentiel de la baisse a donc porté sur les titres à taux fixe, dans un contexte de baisse des taux propice à des cessions. Le volume des autres titres non couverts passe de 37 Md€ à 30 Md€, résultat de cessions et de non renouvellement d'échéance.

Concernant les catégories de titres dont l'encours est demeuré stable : les circonstances ont en particulier permis de renouveler, dans des conditions favorables, les arrivées à échéance de titres de crédit.

DIVERSIFICATION DES ACTIFS : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

La direction des fonds d'épargne a poursuivi cette année encore ses investissements en fonds propres au sein de sociétés non cotées, de petite ou moyenne capitalisation, françaises ou européennes. Depuis 2002, la direction des fonds d'épargne souscrit ainsi à des fonds de capital-investissement et accompagne à travers ces placements près de 300 sociétés dans leur développement. Cette stratégie lui permet de diversifier son portefeuille d'actifs financiers avec une excellente performance financière, en accédant à un tissu économique non disponible sur les marchés des actions cotées.

LE PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS PASSE DE 108,8 Md€ À 101,8 Md€.

La direction des fonds d'épargne a également commencé en 2010 à étendre ces investissements aux fonds d'infrastructures et aux fonds d'actifs immobiliers.

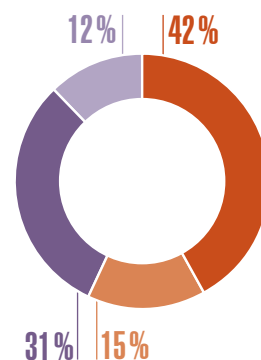
des titres d'États. Ils sont choisis pour leur rendement et leur qualité de crédit, en veillant à une bonne diversification des portefeuilles.

LES OBLIGATIONS DE CRÉDIT : UNE MARGE DE RENDEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Outre les obligations d'État, la direction des fonds d'épargne réalise des placements en obligations de crédit, émises en particulier par des entreprises et institutions financières françaises et européennes. Ces titres offrent une marge de rendement au-dessus de celle

Répartition du portefeuille titres par type d'actif

- Court terme et taux variables
- Obligations à taux fixe
- Obligations indexées à l'inflation
- Actions



**Au titre de
ses investissements
dans les infrastructures,
le fonds d'épargne détient
notamment des titres
de la Sanef.
Ci-contre, le viaduc
de la Bresle (A29).**

LACOLLECTE



Une année charnière

Après trois années marquées par des événements exceptionnels,

2010 a été une année charnière connaissant une hausse relative de la collecte du livret A et du livret développement durable (LDD). Analyser les comportements des épargnants reste déterminant pour l'activité du fonds d'épargne.



Comment anticiper les comportements d'épargne ?

Analyser pour anticiper la collecte des produits centralisés à la Caisse des Dépôts est une nécessité. Au-delà de la dynamique de l'équilibre emplois/ressources, le volume collecté constitue un élément essentiel de la gestion du bilan du fonds d'épargne.



La part que les ménages consacrent à l'épargne est un des principaux déterminants de la collecte. Celle-ci dépend donc de facteurs qui sont au cœur de l'analyse économique et des prévisions de croissance, notamment les revenus, la consommation, l'épargne consacrée au logement ou bien encore l'épargne financière. Toutefois, la répartition de cette dernière entre les différents produits dépend également de multiples paramètres micro-économiques

les motivations et ainsi de mieux comprendre et anticiper l'évolution de la collecte sur le livret A, le LDD ou le LEP.

La sensibilité de l'épargnant aux caractéristiques des produits comme leur rendement, leur liquidité ou encore leur fiscalité est bien connue. D'autres facteurs sont également importants.

Le livret A, produit d'épargne préféré des Français, bénéficie par exemple d'une image extrêmement positive. Épargne de précaution par excellence, il s'avère être particulièrement apprécié dans les contextes incertains, même lorsque son rendement est réduit.

De même, il ressort de ces études que l'influence de la politique commerciale des banques ne doit pas être sous-estimée. Des effets de substitution entre supports comparables peuvent être ainsi observés selon les périodes.

LE LIVRET A, PRODUIT D'ÉPARGNE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS, BÉNÉFICIE D'UNE IMAGE EXTRÊMEMENT POSITIVE.

tels que le comportement de l'épargnant, l'échelle de rémunération des différents supports, l'appréciation du risque des ménages ou encore, par exemple, les politiques commerciales menées par les réseaux collecteurs.

Aussi la Caisse des Dépôts mène-t-elle des études régulières afin d'analyser les liens entre les épargnants et les produits, d'expliquer

PAR ISABELLE PIERCOURT-JOST,
RESPONSABLE DES ÉTUDES
ET FINANCEMENTS COMPLEXES

LA COLLECTE

AU TOTAL, LES DÉPÔTS CENTRALISÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS SONT RESTÉS STABLES À 211,9 Md€ FIN 2010, CONTRE 211,6 Md€ FIN 2009.

65%

Le taux de centralisation applicable au 1^{er} mai 2011

125%

Le ratio devant être respecté entre collecte centralisée et encours de prêts au logement social et à la ville

0,5%

Taux moyen des commissions versées aux établissements collecteurs à compter du 1^{er} mai 2011

DE NOUVELLES RÈGLES DE CENTRALISATION DES FONDS DU LIVRET A ET DU LDD

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et ses décrets d'application avaient mis en place une période transitoire de trois ans (2009-2011) pour l'application de règles de centralisation partielle à la Caisse des Dépôts des fonds du livret A et du LDD. Durant cette période, le montant centralisé à la Caisse des Dépôts était un volume fixe, indépendant de l'évolution de la collecte tous guichets.

De nouvelles règles devaient être déterminées avant le 30 septembre 2011. Anticipant sur le calendrier, le décret n° 2011-275 du 16 mars 2011 fixe les règles applicables à partir du 1^{er} mai 2011.

LE NOUVEAU DÉCRET DÉTERMINE LA PART CENTRALISÉE À LA CAISSE DES DÉPÔTS À 65 % DE LA COLLECTE, CORRESPONDANT AU TAUX EFFECTIF FIN 2010. IL RÉTABLIT AINSI LE LIEN ENTRE CENTRALISATION ET COLLECTE.

Pour garantir la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts sur le logement social, la LME avait introduit un ratio minimum de 125% entre les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts au titre du livret A et du LDD et les prêts dédiés au logement social et à la politique de la ville. Le nouveau décret en maintient l'application et prévoit l'ajustement du taux de centralisation pour en assurer le respect permanent. La forte croissance des encours de prêts, attendue sur les dix prochaines années pour répondre aux besoins de construction et de rénovation du

parc de logements sociaux, pourrait conduire à l'application de ce mécanisme protecteur.

Le décret a renforcé le ratio de 125% dans son application en introduisant un seuil d'alerte : dès que le ratio devient inférieur à 135%, les banques en sont informées de façon à ce qu'elles puissent anticiper suffisamment en amont l'application éventuelle du ratio de 125% imposé par la loi et se préparer à ajuster à la hausse les montants centralisés à la Caisse des Dépôts.

Le décret reprend la référence au taux de centralisation à la Caisse des Dépôts de 70%, qui était le point d'équilibre fin 2008 avant la mise en place de la LME et qui avait été donné comme un objectif. Sans être contraignant, le dispositif prévoit la réalisation d'un bilan si ce taux n'est pas atteint à partir de 2015.

L'option de centralisation des fonds dont bénéficient les établissements collecteurs est également maintenue. Elle pourra désormais être partielle et ne sera plus centralisée à la Caisse des Dépôts mais répartie entre les autres établissements collecteurs.

En revanche, la recentralisation obligatoire des sommes que les banques ne parviendraient pas à employer conformément à leurs obligations se fera toujours auprès de l'Établissement public.

Enfin, la répartition entre les banques du montant non centralisé à la Caisse des Dépôts sera réalisée en fonction de la part de marché de chaque distributeur. La convergence vers un taux unique à tous les établissements est prévue sur onze ans.

Parallèlement, le décret n° 2011-275 du 16 mars 2011 prévoit une baisse de 0,6% à 0,5% du taux moyen des commissions versées par la Caisse des Dépôts aux établissements collecteurs ; le taux de commissionnement de chaque établissement étant variable dans la période de convergence.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE TOUS GUICHETS ET DE LA COLLECTE CENTRALISÉE DU LIVRET A, DU LDD ET DU LEP

Dans le cadre de la Loi de modernisation de l'économie (LME), le montant des dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts au titre du livret A et du LDD a été fixé par décret pour l'année 2010 à 160 Md€ augmentés de la moitié de la capitalisation de l'année 2009, soit un total de 161,5 Md€.

Ce montant de base peut être majoré par deux facteurs : l'utilisation par les établissements collecteurs de l'option de centralisation totale des fonds qu'ils collectent ou la recentralisation des fonds laissés à disposition des banques et qui ne respectent pas les règles d'emploi (financement des PME ou de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens). L'encours du livret A et du LDD centralisé par application de ces règles est de 170,8 Md€ au 31 décembre 2010 (y compris la capitalisation des intérêts), soit une progression de 1,9 % par rapport au 31 décembre 2009.

Cette évolution est à mettre en regard de l'encours tous guichets sur ces deux produits pour l'année 2010. En tenant compte du flux de capitalisation de l'année, l'encours tous guichets du livret A et du LDD au 31 décembre 2010 est de 263,8 Md€, soit une hausse de 3,6 %. Les dispositions du décret d'application de la LME déconnectant la collecte centralisée de la collecte tous guichets, la Caisse des Dépôts n'a pas profité de la collecte 2010 largement positive.

➔ Hausse globale de la collecte livret A et LDD

En cumulé sur l'ensemble de l'année 2010, la collecte tous guichets du livret A et du LDD s'élève à 5,6 Md€. Elle apparaît soutenue au regard de la progression des dix dernières

années, même si elle est loin d'atteindre les niveaux record des années 2007 à 2009 qui avaient chacune été marquées par un événement pouvant être qualifié d'exceptionnel : augmentation du plafond du LDD en 2007, taux du livret A très élevé et crise économique en 2008, généralisation de la distribution du livret A en 2009.

➔ Baisse des encours du livret d'épargne populaire (LEP)

Parallèlement, les fonds collectés au titre du LEP sont centralisés à la Caisse des Dépôts à un taux minimum de 70 % depuis le 21 octobre 2008.

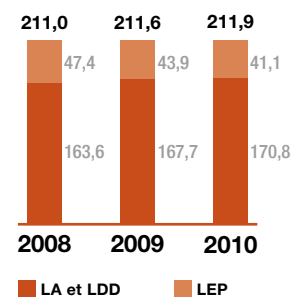
L'encours centralisé du LEP, capitalisation comprise, est de 41,1 Md€ au 31 décembre 2010, en baisse de 6,5 % par rapport à l'année 2009. Cette baisse s'explique par la forte décollecte tous guichets constatée sur le produit, qui atteint -4,9 Md€ à fin décembre 2010. Cette tendance à la décollecte du LEP s'est installée depuis quelques années du fait notamment des campagnes de vérification d'éligibilité au produit menées plus régulièrement par les réseaux distributeurs. D'autre part, on constate un phénomène de substitution au profit du livret A.

➔ Évolution de l'encours centralisé

Au total, l'encours des fonds centralisés à la Caisse des Dépôts (y compris la capitalisation des intérêts) est quasiment stable d'une année sur l'autre pour la deuxième année consécutive, s'élevant à 211,9 Md€ à fin 2010, contre 211,6 Md€ à fin 2009.

Encours comptable des dépôts centralisés

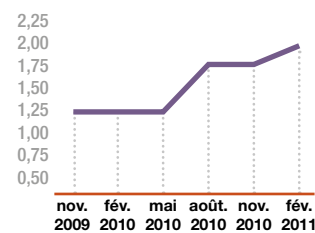
(en Md€)



7%

du revenu disponible brut des Français sont consacrés à l'épargne financière (source Insee)

Évolution du taux du livret A



BILAN ET RÉSULTAT



Une année en hausse

Avec un bilan quasi-stable, le fonds d'épargne a un résultat net en progression à 1,49 Md€.

LE BILAN DU FONDS D'ÉPARGNE

LE BILAN DU FONDS D'ÉPARGNE CROÎT DE 1,3 Md€ EN 2010
POUR ATTEINDRE 224,9 Md€ AU 31 DÉCEMBRE 2010.

3,1 Md€

Hausse des dépôts
centralisés des livrets A
et LDD

LE PASSIF

Les dépôts restent stables dans le cadre fixé par la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (LME), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

La hausse des encours sur le livret A et le livret développement durable (LDD) compense la baisse des dépôts centralisés sur le livret d'épargne populaire (LEP).

Les dépôts centralisés des livrets A et LDD enregistrent une hausse de 3,1 Md€. L'encours passe ainsi de 167,7 Md€ à 170,8 Md€. Cette hausse correspond aux intérêts courus de l'année 2010 (2,4 Md€) et à la collecte de 1,7 Md€ déduction faite des 1 Md€ d'intérêts 2009 restitués aux établissements collecteurs.

**LA HAUSSE DES ENCOURS SUR LE LIVRET A ET
LE LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE (LDD)
COMPENSE LA BAISSÉ DES DÉPÔTS CENTRALISÉS
SUR LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP).**

L'encours centralisé, hors intérêts courus, s'établit à 168,4 Md€. Le différentiel entre le niveau constaté et la base de collecte de 161,5 Md€, prévue en 2010 par la LME pour la Caisse des Dépôts, s'explique par :

- la "surcentralisation", à hauteur de 8,0 Md€, certains réseaux ayant opté pour une centralisation à 100 % de leur encours, le principal contributeur étant la Banque postale ;
- les flux quotidiens de décollecte de novembre et décembre 2010 des réseaux historiques (Banque postale et Caisse d'épargne) restés en centralisation quotidienne pour -1,1 Md€.

Les dépôts centralisés du LEP connaissent une baisse de 2,8 Md€, dans la poursuite de la tendance observée en 2009. La variation des encours de 43,9 Md€ fin 2009 à 41,1 Md€ à fin 2010 s'explique par la forte décollecte de -3,6 Md€ (compensée à hauteur de 0,8 Md€ par les intérêts courus de l'année), parallèlement à l'évolution de l'encours guichet.

Le résultat au 31 décembre 2010 s'établit à 1,66 Md€ (avant ajustement du FRBG). Le prélèvement au profit de l'État au titre de l'année 2009 intervenu en juillet 2010 était de 742 M€.

En conséquence, les autres éléments du passif sont en augmentation de 1 Md€, portant ainsi le total du passif à 224,9 Md€.

L'ACTIF

➔ Poursuite de la forte progression des prêts en 2010

La croissance de 8,1 Md€ des encours a été portée par les politiques volontaristes du gouvernement (PCS et PNRU) et des collectivités territoriales, notamment en matière de réhabilitation énergétique et de développement d'infrastructures de transport.

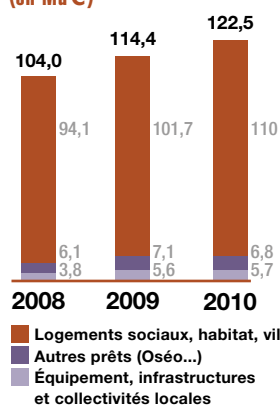
L'année 2010 reste très dynamique avec 17,4 Md€ de contrats signés sur l'ensemble des prêts.

L'encours global des prêts progresse de 114,4 Md€ fin 2009 à 122,5 Md€ fin 2010. Il représente près de 55 % de l'actif total.

Les prêts au logement social et à la politique de la ville, qui constituent le cœur de métier du fonds d'épargne, connaissent une progression de 8,3 Md€ pour atteindre 110,0 Md€, contre 101,7 Md€ à fin 2009. Les versements restent à un niveau exceptionnellement élevé : 14,0 Md€

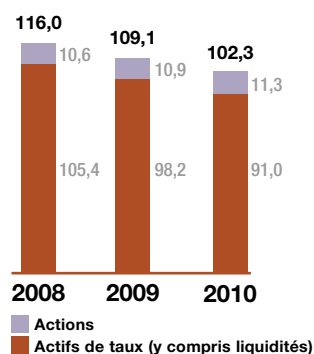
DANS LE CONTEXTE DE FORTE CROISSANCE DES PRÊTS, LE PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS A PLEINEMENT JOUÉ SON RÔLE D'AJUSTEMENT.

Croissance des encours de prêts (en Md€)



Le financement du logement social reste le cœur de l'activité du fonds d'épargne. Les encours de prêts progressent de +18,5 Md€ en 3 ans (+18%).

Contribution des actifs financiers au financement de la croissance des prêts (en Md€)



La taille du portefeuille d'actifs financiers recule de 12% en 3 ans (-13,7 Md€).

sur l'année 2010 (12,1 Md€ en 2009). Le montant total des remboursements est en augmentation et s'élève à 5,3 Md€ (contre 4,2 Md€ en 2009).

Les anciens prêts à l'équipement des collectivités locales poursuivent leur amortissement et sont en diminution de 0,2 Md€ pour atteindre un encours de 0,8 Md€.

Les prêts de financement des collectivités locales, mis en place fin 2008 pour répondre aux besoins de financement des opérations d'investissement de ces dernières dans un contexte de crise, représentent un encours quasi stable de 1,9 Md€ à fin 2010.

Les prêts aux nouveaux emplois et aux infrastructures durables atteignent 3,0 Md€, soit une progression de 0,5 Md€ par rapport à fin 2009.

Les autres prêts, qui comprennent notamment les encours destinés au financement des PME, se situent à 6,8 Md€, en baisse de 0,3 Md€ par rapport au 31 décembre 2009. Les principaux mouvements concernent les prêts accordés à Oséo Financement, avec le remboursement à l'échéance de deux prêts pour 762 M€ et la mise en place d'un nouveau financement de 500 M€ versé en juin, au titre de la dernière tranche du prêt de 2 Md€ mis en place en décembre 2008 dans un contexte de crise.

⊖ Recul du portefeuille d'actifs financiers

Dans le contexte de forte croissance des prêts et de stabilité du passif, le portefeuille d'actifs financiers a pleinement joué son rôle d'ajustement en apportant la liquidité nécessaire à la couverture des besoins de financement de l'activité de prêts.

Sur l'année 2010, les actifs financiers⁽¹⁾ enregistrent ainsi une diminution de 6,8 Md€.

Ils affichent un montant total de 102,3 Md€, contre 109,1 Md€ à fin 2009.

⊖ Baisse concentrée sur le portefeuille de taux

La diminution du portefeuille de taux sur l'année 2010 est de 7,2 Md€ pour atteindre un montant de 90,5 Md€ (en valeur bilan après dépréciations).

Le portefeuille de placement est en net recul: il affiche une valeur bilan nette de 57,7 Md€ (soit -6,5 Md€ par rapport au 31 décembre 2009). Cette évolution s'explique par le non réinvestissement de tombées et la cession de titres, ainsi que par la hausse des dépréciations de 0,2 Md€ du fait de l'élargissement des marges de crédit. La baisse du portefeuille d'investissement de 0,7 Md€ (à 32,8 Md€ au 31 décembre 2010) est liée au non réinvestissement de titres arrivés à échéance et à l'ajustement de l'indexation du capital.

Le portefeuille d'actions, après dépréciations et réalisation d'arbitrages, enregistre une hausse de 0,3 Md€ à 10,6 Md€ au 31 décembre 2010 en valeur bilan.

Le portefeuille d'OPCVM et d'actifs non cotés (capital-investissement, fonds immobilier et infrastructures) représente un encours global de 643 M€ au 31 décembre 2010, chiffre en légère hausse par rapport au 31 décembre 2009 (+77 M€).

(1) Les actifs financiers comprennent les titres de taux, les actions et assimilées, le non-coté ainsi que les liquidités (disponibilités et opérations de pension). Ils incluent les intérêts courus et sont nets des dépréciations.

UN RÉSULTAT EN HAUSSE

LE REDRESSEMENT DU RÉSULTAT DU FONDS D'ÉPARGNE SE POURSUIT GRÂCE À LA PROGRESSION DE LA MARGE, MALGRÉ DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS EN PARTIE COMPENSÉES PAR DES PLUS-VALUES. LE RÉSULTAT NET APRÈS DOTATION AU FRBG S'ÉTABLIT À 1,49 Md€.

Le PNB est en diminution à 1,71 Md€ au 31 décembre 2010, contre 2,25 Md€ au 31 décembre 2009. En effet, si la marge 2010 est en nette progression, le résultat 2009 bénéficiait de reprises de dépréciations très importantes sur le portefeuille d'actifs financiers de taux.

DOUBLEMENT DE LA MARGE

La marge progresse de 720 M€ et atteint 1,43 Md€ sous l'effet d'une baisse significative des intérêts dus aux déposants qui permet d'atténuer la contraction des revenus sur les prêts et sur les actifs financiers.

⊕ Diminution des résultats sur les prêts

L'ensemble des produits est en diminution sur le portefeuille de prêts, qui s'établit à 3,51 Md€ au 31 décembre 2010 contre 3,67 Md€ au 31 décembre 2009, soit une variation de - 165 M€. Cette variation s'explique par deux effets cumulatifs.

Les intérêts² sur les prêts diminuent de 999 M€ par rapport au 31 décembre 2009, pour atteindre 3,31 Md€ au 31 décembre 2010. La baisse des taux des livrets réglementés entre 2008 et 2010 pèse très significativement sur les rendements. Elle se répercute en effet sur les intérêts des prêts avec un décalage, du fait des modalités de révision des prêts. Cette baisse est toutefois atténuée par la hausse des encours ainsi que par une reprise nette de dépréciation de 147 M€ sur les intérêts sur les emprunteurs douteux, l'évolution des modalités d'appréciation du profil de risque de crédit des emprunteurs³ se traduisant par une reprise de 155 M€.

L'ajustement sur la provision au titre des prêts déficitaires s'est traduit par une

reprise de 197 M€ en 2010, contre une dotation de 641 M€ en 2009. La baisse annoncée de 0,10 % du taux de commissions versées aux réseaux collecteurs du livret A et LDD, à compter du 1^{er} mai 2011, est prise en compte dans le calcul de perte actuarielle dès le 31 décembre 2010 et se traduit par une diminution de la provision d'environ 560 M€. Cependant, cet effet est en partie compensé par le fort rythme de versements de prêts, notamment sur les prêts indexés sur le livret A, dont la grille tarifaire est en dessous du coût de la ressource.

⊕ Léger repli des résultats sur les actifs financiers

Les résultats sur actifs financiers sont en légère baisse: 2,97 Md€ au 31 décembre 2010, contre 3,06 Md€ au 31 décembre 2009, soit une diminution de 95 M€ (- 3,0 %).

Les résultats sur les actifs de taux

baissent de 87 M€ pour atteindre 2,57 Md€ au 31 décembre 2010. Le résultat dégagé sur les titres indexés sur l'inflation augmente de 611 M€ pour atteindre 1,19 Md€, du fait de la hausse significative des inflations française et européenne. Les autres titres, contrats de couverture inclus, génèrent un résultat de 1,38 Md€, en diminution de 697 M€ par rapport au 31 décembre 2009. L'évolution s'explique principalement par la contraction du portefeuille, rendue nécessaire pour financer l'activité de prêteur, et par la baisse des taux courts qui pèse sur les rendements.

Les dividendes sur les actions et OPCVM

diminuent de 6 M€ pour atteindre 408 M€ au 31 décembre 2010.

⊕ Nette réduction du coût des dépôts

Globalement, les dépôts contribuent à une amélioration du PNB de 988 M€ par rapport au résultat du 31 décembre 2009. La charge d'intérêts dus aux déposants diminue de 943 M€ du fait de l'évolution

1,66 Md€

de résultat net avant dotation au FRBG

1,49 Md€

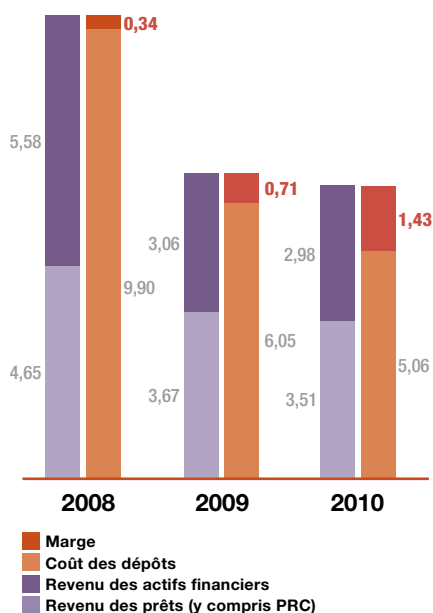
de résultat net après dotation au FRBG

(2) Y compris les commissions, les dépréciations et "correctifs" (bonification, surcote, décote).

(3) Au 31 décembre 2010, ce changement conduit à reclasser des encours douteux en encours sains au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 214 M€ au compte de résultat (soit 155 M€ de reprises de dépréciations sur intérêts comptabilisées avec les revenus des prêts dans le PNB) et 59 M€ de reprises de dépréciations sur capital (imputées en coût du risque).

IL S'AGIT DU RÉSULTAT DU FONDS D'ÉPARGNE LE PLUS ÉLEVÉ DE CES 10 DERNIÈRES ANNÉES.

Progression de la marge (en Md€)



L'amélioration de la marge a été favorisée par la baisse du taux des livrets réglementés et la baisse progressive des commissions versées aux réseaux. Les rendements des actifs financiers ont été pénalisés par des taux courts bas depuis 2009.

du taux des livrets réglementés : le taux de rémunération moyen est passé, entre 2009 et 2010, de 1,92 % à 1,46 % (pour le livret A et le LDD) et de 2,42 % à 1,96 % (sur le LEP). Les taux de commissions sur le livret A restent stables entre 2009 et 2010, seule la commission fixe rémunérant les missions de service d'intérêt général de la Banque postale, diminue de 10 M€ (à 270 M€ pour l'année 2010).

L'évolution des encours centralisés explique la baisse du coût des dépôts pour 28 M€ (13 M€ d'intérêts et 15 M€ de commissions).

D'autre part, l'appréciation des titres actions réalisée sur la base de valeurs d'utilité a été revue à fin décembre 2010 dans le cadre du comité de valorisation. L'année 2010 se solde ainsi par une reprise de 119 M€. Au 31 décembre 2010, une reprise de 59 M€, liée à l'évolution des modalités d'appréciation du profil de risque de crédit des emprunteurs³, est enregistrée au niveau du coût du risque. Le FRBG a été doté de 179 M€ et atteint 1,84 Md€, ce qui permet de couvrir le montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

HAUSSE DES PLUS-VALUES MAIS DÉGRADATION DE LA VALORISATION DES ACTIFS DE TAUX

Les ventes d'actifs réalisées sur l'année 2010 ont permis de dégager une plus-value nette globale de 516 M€ (contre 368 M€ au 31 décembre 2009)⁴. Les actions génèrent des moins-values pour 37 M€. Les OPCVM et le capital-investissement ont contribué respectivement à hauteur de 37 M€ et 38 M€. Les arbitrages sur les actifs de taux ont permis de dégager 478 M€ de plus-values.

Les dépréciations sur les actifs se traduisent, au 31 décembre 2010, par une dotation de 231 M€ (contre une reprise de 1,18 Md€ au 31 décembre 2009). Deux principaux facteurs expliquent cette évolution. D'une part, une nouvelle crise de confiance frappe les marchés financiers à la fin du dernier trimestre 2010, se traduisant par une hausse des marges de crédit, notamment sur les émissions de dettes souveraines de certains pays de la zone euro et sur celles du secteur bancaire. La baisse de la valorisation des actifs s'est traduite par une dotation nette de 361 M€ au 31 décembre 2010 (une reprise de 945 M€ avait été enregistrée au 31 décembre 2009).

(3) Au 31 décembre 2010, ce changement conduit à reclasser des encours douteux en encours sains au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 214 M€ au compte de résultat (soit 155 M€ de reprises de dépréciations sur intérêts comptabilisées avec les revenus des prêts dans le PNB) et 59 M€ de reprises de dépréciations sur capital (imputées en coût du risque).

(4) Après le reclassement, intervenu en 2010, des soldes de révocation sur swaps "d'intérêts et produits/charges assimilés" vers "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" pour -93 M€ au 31 décembre 2009 (-288 M€ au 31 décembre 2010).

SYNTHÈSE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS

Le tableau des ressources et emplois permet de récapituler les flux financiers générés au cours de l'année par l'activité du fonds d'épargne, qu'il s'agisse de la collecte centralisée ou des activités de prêteur et d'investisseur (ces flux constituant des entrées ou des sorties de liquidités), le solde étant investi ou désinvesti sur les marchés financiers.

Ressources (en millions d'euros)	2010	2009
Collecte centralisée LA/LDD	1 673	1 079
Produits financiers	7 073	8 954
Sur prêts	3 964	4 633
Sur actifs financiers	3 108	4 321
Remboursements sur prêts	6 663	4 929
Ventes d'actifs financiers	7 059	6 833
	22 468	21 795

Emplois (en millions d'euros)	2010	2009
Collecte centralisée LEP	4 569	4 255
Commissions versées aux réseaux	1 858	2 001
Versements de prêts	15 247	15 486
Logement social	13 982	12 125
Nouveaux emplois - infrastructures	695	801
Collectivités locales	0	1 270
Oséo	500	1 250
Divers	70	40
Emplois divers	53	53
Prélèvement de l'État	742	0
	22 468	21 795



Une mission unique

Conjuguer sécurité, liquidité,
performance au service de l'intérêt
général, allier écoute et réactivité
pour répondre aux besoins de ses clients :
voilà l'objectif au quotidien
de l'équipe des fonds d'épargne.

Gouvernance

L'activité du fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité patrimoniale non consolidée et séparée de celle de l'Établissement public.

Elle est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et, en son sein, par le Comité des fonds d'épargne, constitué en 2003 afin de renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance. La Commission de surveillance et le Comité des fonds d'épargne,

outre leurs missions habituelles, se sont notamment attachés à l'examen du projet de cadre de gestion du fonds d'épargne avec l'État, ainsi qu'à celui des projets de décrets relatifs au fonds d'épargne (prélèvement au titre de 2009 et régime de centralisation).

287
collaborateurs

12 373
opérations financées
en 2010

Organisation

La direction des fonds d'épargne, ancrée dans la Caisse des Dépôts, a été créée en 1991.



Le groupe de direction, de gauche à droite :

- Nathalie Tubiana*, Éric Flamarion*, Cédric Martin, Laurent Deborde, Virginie Chapron du Jeu, Bernadette Guineau ;
- Pierre Laurent, Catherine Perenet*, Benjamin Dubertret* (directeur des fonds d'épargne), Jean-François Frère.

* membres du comité de direction.

Elle réunit une diversité d'expertises et constitue l'un des quatre métiers historiques du Groupe.

Elle s'organise autour de trois entités :

- la direction des prêts et de l'habitat est en charge du développement de produits de prêts et de leur gestion ;
- la direction financière assure le pilotage financier général, la gestion de la collecte, la gestion des portefeuilles d'actifs financiers, la gestion actif/passif ;

- le département des ressources humaines et du pilotage assure les fonctions d'appui transversales.

Sur le terrain, les 25 directions régionales de la Caisse des Dépôts sont à l'écoute des besoins des clients et des collectivités locales, et distribuent l'essentiel des prêts.

LES DIRECTIONS RÉGIONALES

ALSACE

HÔTEL JOHAM DE
MUNDOLSHEIM
15, RUE DES JUIFS
BP 20017
67080 STRASBOURG CEDEX
TÉL. : 03 88 52 45 46

ANTILLES – GUYANE

• GUADELOUPE

PARC D'ACTIVITÉS DE LA JAILLE
BP 2495
97086 JARRY CEDEX
TÉL. : 05 90 21 18 68

• GUYANE

12, RUE DU 14 JUILLET
97300 CAYENNE
TÉL. : 05 94 38 54 25

• MARTINIQUE

IMMEUBLE "LES CASCADES 3"
PLACE FRANÇOIS MITTERRAND
BP 675
97264 FORT-DE-FRANCE CEDEX
TÉL. : 05 96 72 84 00

AQUITAINE

IMMEUBLE
"LA CROIX DU MAIL"
8, RUE CLAUDE BONNIER
33081 BORDEAUX CEDEX
TÉL. : 05 56 00 01 60

AUVERGNE

CENTRE D'AFFAIRES GERGOVIA
65, BD. FRANÇOIS MITTERRAND
BP 445
63012 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 1
TÉL. : 04 73 43 13 13

BASSE-NORMANDIE

15, BD BERTRAND
BP 554
14037 CAEN CEDEX
TÉL. : 02 31 39 43 00

BOURGOGNE

2^E, AVENUE MARBOTTE
BP 71368
21013 DIJON CEDEX
TÉL. : 03 80 40 09 50

BRETAGNE

CENTRE D'AFFAIRES SUD
19, RUE DE CHÂTILLON
35065 RENNES CEDEX
TÉL. : 02 23 35 55 55

CENTRE

2, AVENUE DE PARIS
"LE PRIMAT"
45056 ORLÉANS CEDEX 01
TÉL. : 02 38 79 18 00

CHAMPAGNE- ARDENNE

CENTRE D'AFFAIRES PATTON
50 AVENUE PATTON
BP 517
51007 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
TÉL. : 03 26 69 36 50

CORSE

"LES JARDINS DU CENTRE"
IMMEUBLE C2
CHEMIN DE LORETTO
BP 918
20700 AJACCIO CEDEX 9
TÉL. : 04 95 10 40 00

FRANCHE-COMTÉ

CENTRE D'AFFAIRES
"LA CITY" - (3^E ÉTAGE)
4, RUE GABRIEL PLANÇON
25044 BESANÇON CEDEX
TÉL. : 03 81 25 07 07

HAUTE-NORMANDIE

SQUARE DES ARTS
7, RUE JEANNE D'ARC
76171 ROUEN CEDEX
TÉL. : 02 35 15 65 11

ILE-DE-FRANCE

2, AVENUE
PIERRE MENDÈS FRANCE
CS 41342
75648 PARIS CEDEX 13
TÉL. : 01 49 55 68 82

LANGUEDOC-ROUSSILLON

CENTRE EUROPA
101, ALLÉE DE DELOS
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 67 06 41 00

LIMOUSIN

19, RUE CRUVEILHIER
BP 3616
87036 LIMOGES CEDEX 1
TÉL. : 05 55 10 06 00

LORRAINE

16, RUE DE LA RAVINELLE
CS 5214
54052 NANCY CEDEX
TÉL. : 03 83 39 32 00

MIDI-PYRÉNÉES

97, RUE RIQUET
BP 7209
31073 TOULOUSE CEDEX 7
TÉL. : 05 62 73 61 30

NORD-PAS-DE-CALAIS

11, PARVIS DE ROTTERDAM
170, TOUR LILLEUROPE
59777 EURAILLIE
TÉL. : 03 20 14 19 60

PAYS-DE-LA-LOIRE

26, ALLÉE
FRANÇOIS MITTERRAND
CS30605
49006 ANGERS CEDEX 01
TÉL. : 02 41 20 23 99

2, AVENUE CARNOT
44000 NANTES CEDEX 01
TÉL. : 02 41 20 23 74

PICARDIE

60 RUE DE LA VALLÉE
2^E ÉTAGE - CS 91142
80011 AMIENS CEDEX 1
TÉL. : 03 22 71 10 10

POITOU-CHARENTES

IMMEUBLE "CAPITOLE V"
14, BOULEVARD CHASSEIGNE
86036 POITIERS CEDEX
TÉL. : 05 49 60 36 00

PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR

19, PLACE JULES GUESDE
BP 2119
13203 MARSEILLE CEDEX 01
TÉL. : 04 91 39 59 00

RÉUNION ET OCÉAN INDIEN

IMMEUBLE KRISTAL
112, RUE SAINTE-MARIE
BP 980
97479 SAINT DENIS CEDEX
TÉL. : 02 62 90 03 00

RHÔNE-ALPES

IMMEUBLE AQUILON
44, RUE DE LA VILLETTE
69425 LYON CEDEX 03
TÉL. : 04 72 11 49 48

NOUVELLE-CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE

72, AV. PIERRE MENDÈS FRANCE
C621
75914 PARIS CEDEX 13
TÉL. : 01 58 50 92 63

COMPTES ANNUELS DU FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

CES COMPTES ONT ÉTÉ
EXAMINÉS ET ARRÊTÉS PAR
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS
EN DATE DU 21 MARS 2011.

Note de présentation	30
Bilan	31
Hors – bilan	32
Compte de résultat	33
Notes annexes aux états financiers	34

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ **L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :**

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et les filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment Icade, Transdev, Egis, la Compagnie des Alpes (CDA), CNP Assurances, le groupe SNI et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

> **la gestion du fonds d'épargne qui lui est confiée** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et le fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Le fonds d'épargne est essentiellement régi par des dispositions du code monétaire et financier.

Présentation des comptes

■ La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, ainsi que les textes d'application du 4 décembre 2008, ont réformé le cadre général réglementaire du livret A. La loi a ainsi simplifié le cadre de gestion en créant un fonds d'épargne unique géré par la Caisse des Dépôts et centralisant les dépôts du livret A, du LDD et du LEP.

Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		50 453	54 833
Caisse, Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	4	35 252	40 860
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	15 201	13 973
Opérations avec la clientèle	2 et 3	107 823	100 888
Comptes ordinaires débiteurs			
Autres concours à la clientèle	2 et 3	107 823	100 888
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	4	66 497	67 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	55 240	56 811
Actions et autres titres à revenu variable	4	11 257	10 933
Comptes de régularisation et actifs divers	5	117	153
Total actif		224 890	223 618
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	6 et 8	212 554	212 327
Dettes envers les établissements de crédit		212 554	212 327
Opérations avec la clientèle	7 et 8	62	61
Autres dettes envers la clientèle		62	61
Comptes de régularisation et passifs divers	9	2 935	2 729
Provisions	10	1 573	1 653
Dépôts de garantie		11	16
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	11	1 841	1 662
Capitaux propres - hors FRBG	12	5 914	5 170
Réserves et autres		4 190	3 767
Report à nouveau		239	239
Résultat en instance d'affectation		1 485	1 164
Total passif		224 890	223 618

Hors-Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	33 269	32 046
En faveur d'établissements de crédit	8 904	9 390
En faveur de la clientèle	24 365	22 656
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie	101 184	93 862
Reçus des établissements de crédits	4 266	4 157
Reçus de la clientèle	431	381
Reçus de l'État, de collectivités territoriales et assimilés	96 487	89 324
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	198	104
Titres à livrer	92	
Engagements de souscriptions FCPR ⁽¹⁾	144	114
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus	37	

(1) Les engagements de souscription FCPR étaient présentés au 31 décembre 2009 en autres engagements donnés.

Résultat du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés		6 990	7 140
Opérations de trésorerie et interbancaires	19 et 21	364	365
Opérations avec la clientèle	20 et 21	3 147	3 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	23	3 103	3 146
Autres intérêts et produits assimilés	24	376	317
Intérêts et charges assimilées		(4 114)	(5 065)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19 et 22	(3 200)	(4 160)
Opérations avec la clientèle	20 et 22	(1)	(2)
Autres intérêts et charges assimilés	24	(913)	(903)
Revenus des titres à revenu variable	25	408	415
Commissions (produits)	26	2	7
Commissions (charges)	26	(1 861)	(1 890)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	1	1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28	283	1 637
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets			5
Produit net bancaire		1 709	2 250
Charges générales d'exploitation	29	(104)	(93)
Résultat brut d'exploitation		1 605	2 157
Coût du risque	30	59	8
Résultat d'exploitation		1 664	2 165
Dotations au FRBG nettes des reprises	31	(179)	(1 001)
Résultat net		1 485	1 164

Notes annexes aux états financiers résumés

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Contexte : incertitude sur les marchés financiers

La question de la soutenabilité des finances publiques a été au centre des préoccupations des marchés financiers.

Aussi, dans les pays développés, la crainte du basculement en déflation que pourrait provoquer un resserrement budgétaire empêchait les marchés de progresser durablement au-delà des niveaux de fin 2009, malgré des résultats micro-économiques souvent encourageants et une action volontariste des banques centrales, en particulier aux États-Unis.

Mais c'est sur la zone euro que les inquiétudes des marchés se sont focalisées en raison de la dégradation rapide des finances publiques de certains États (Grèce, Irlande, Portugal et Espagne) et des incertitudes sur l'expression de la solidarité entre États membres. Les marchés se sont engouffrés ainsi, en particulier fin 2010, dans les failles de la gouvernance de la zone, provoquant de violentes tensions sur les marchés obligataires souverains européens.

Ainsi, le CAC passait de 3 936 fin décembre 2009 à 3 805 fin décembre 2010 tandis que le taux de l'OAT 10 ans baissait dans le même temps de 3,59 % à 3,32 %.

L'incidence la plus marquante de ce mouvement dans les comptes du fonds d'épargne est la progression des dépréciations sur les actifs de taux du fait de la hausse des marges de crédit.

II - Évolution des taux réglementés

L'avis du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, publié le 24 juillet 2010, a fixé, à compter du 1^{er} août 2010, le taux du livret A et du livret de développement durable à 1,75 % et le taux du livret d'épargne populaire à 2,25 %.

Les taux de rémunération des épargnants étaient auparavant respectivement de 1,25 % et 1,75 % (depuis le 1^{er} août 2009, conformément à l'arrêté du 23 juillet 2009).

III - Baisse des commissions du livret A et du livret de développement durable

Le décret n° 2011 - 275 du 16 mars 2011 fixe la marge servie aux établissements de crédit en plus du taux d'intérêt servi aux épargnants. Elle est dorénavant égale à 0,5% en moyenne pondérée par l'encours centralisé au fonds d'épargne par les établissements de crédit.

Ce texte, d'application à compter du 1^{er} mai 2011, entraîne ainsi une baisse du coût futur de la ressource prise en compte pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires (cf. comparabilité des comptes des principes d'élaboration des comptes).

Si cette baisse n'a pas de conséquences sur les commissions payées aux réseaux au titre du résultat 2010, elle diminue en revanche le coût de la ressource du livret A et du livret de développement durable, ce qui a pour effet d'améliorer le résultat 2010 du fonds d'épargne d'environ 560 M€ sous forme d'une reprise de provisions pour risques et charges sur prêts déficitaires.

Notes annexes aux états financiers

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Comparabilité des comptes

Comptabilisation des soultes payées ou reçues lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert

À défaut de mention explicite dans le CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels des établissements de crédit, et afin de présenter une information comptable cohérente avec la nature des opérations effectuées, les soultes payées ou reçues lors de la résiliation d'un *swap* de micro-couverture, ainsi que la part non amortie des soultes initialement constatées, sont désormais comptabilisées dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés", lequel poste enregistre également le résultat de cessions des titres de placement. Ces soultes étaient jusqu'ici comptabilisées dans les postes "Intérêts et charges assimilées" et "Intérêts et produits assimilés", et ce changement de présentation n'a donc aucun impact sur le montant du Produit Net Bancaire (PNB).

Ces soultes sur swaps comptabilisées dans le poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" s'établissent à - 288 M€ au 31 décembre 2010. Elles s'élevaient à - 93 M€ au 31 décembre 2009 (98 M€ de charges et 5 M€ de produits), lesquels montants étaient comptabilisés dans les postes "Intérêts et charges assimilées" et "Intérêts et produits assimilés".

Baisse de la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable (décret n° 2011 - 275 du 16 mars 2011)

Le décret n° 2011 - 275 du 16 mars 2011 fixe la marge servie aux établissements de crédit en plus du taux d'intérêt servi aux épargnants. Elle est dorénavant égale à 0,5% en moyenne pondérée par l'encours centralisé au fonds d'épargne par les établissements de crédit.

Ce texte, d'application à compter du 1^{er} mai 2011, entraîne ainsi une baisse du coût futur de la ressource prise en compte pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires (cf. paragraphe IV.9 des principes comptables et méthodes d'évaluation).

La prise en compte de la baisse des taux de commissions se traduit, au 31 décembre 2010, par une diminution des provisions d'environ 560 M€.

II - Changement de méthode comptable

Traitement comptable des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un crédit

Le règlement CRC n° 2009-03 relatif "à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours" est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Il détermine les modalités de comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de la mise en place d'un prêt et il définit le taux d'intérêt effectif.

Selon ce nouveau règlement, les commissions perçues et les coûts marginaux de transaction, directement rattachables à l'octroi (ou à l'acquisition) des crédits, doivent être étalés sur la durée de vie effective du crédit selon l'une des deux méthodes suivantes :

- *la méthode actuarielle*, qui consiste à étaler de manière actuarielle les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction au taux d'intérêt effectif sur la durée de vie effective du crédit ;
- *la méthode alternative*, qui consiste à étaler les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction sur la durée de vie effective du crédit de manière linéaire ou au prorata du capital restant dû.

Le fonds d'épargne a retenu la méthode de l'étalement actuariel des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction encourus lors de l'octroi des crédits.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'impact significatif sur les comptes individuels au 31 décembre 2010.

III - Changement de modalités d'appréciation du risque de crédit

Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux. Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la DFE estime qu'il existe un risque de crédit avéré.

Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée.

Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance"; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés selon les modalités décrites dans la note IV.2.1 des principes comptables et méthodes d'évaluation.

Ce changement dans les modalités d'appréciation du profil de risque de crédit des emprunteurs constitue un changement de modalités d'application, qui s'applique de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce changement conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 214 M€ au compte de résultat (soit 155 M€ de reprises de dépréciation sur intérêts (comptabilisées avec les revenus des prêts dans le PNB) et 59 M€ de reprises de dépréciation sur capital (imputées en coût du risque).

IV - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables des règlements n° 2002-03 modifié et n° 2009-03 s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

> Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au

contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois vis-à-vis des collectivités territoriales et leurs groupements), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.

> Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

4 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

5 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être

évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

6 - Provisions

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

> La perte actuarielle, dégagée par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

> Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement - UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de

rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en terme de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
 - risque opérationnel ;
- (ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II) ;
- risque global de taux qui constitue le pilier 2 de la réglementation Bâle II.

8 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change sont couvertes par des *swaps*.

9 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers du fonds d'épargne exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tel que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;

- la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

V - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds d'épargne a adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux: métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Comptes courants du fonds d'épargne		511	470
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		509	469
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		2	1
Intérêts courus			
Créances sur les établissements de crédit à vue		511	470
Crédits à l'équipement	3	245	263
Capital et assimilé		243	261
Intérêts courus		2	2
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3	8 827	7 237
Capital et assimilé		8 769	7 165
Intérêts courus		58	72
Crédits divers	3	5 618	6 003
Capital et assimilé		5 503	5 852
Intérêts courus		115	151
Créances sur les établissements de crédit à terme		14 690	13 503
Créances sur les établissements de crédit		15 201	13 973

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Crédits à l'équipement	3	5 442	5 303
Capital et assimilé		5 342	5 080
Créances douteuses ⁽¹⁾		5	143
Dépréciations ⁽¹⁾		(3)	(21)
Intérêts courus		98	101
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3	101 135	94 469
Capital et assimilé		97 960	87 320
Créances douteuses ⁽¹⁾		380	3 910
Dépréciations ⁽¹⁾		(33)	(222)
Intérêts courus		2 828	3 461
Crédits divers	3	1 246	1 116
Capital et assimilé		205	97
Créances douteuses		1 046	1 023
Dépréciations		(5)	(4)
Intérêts courus			
Opérations avec la clientèle		107 823	100 888

(1) Dans le cadre du chantier Bâle II, des travaux portant sur l'appréciation du risque de crédit ont été menés. Il résulte de cette analyse un affinement des critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Ainsi, les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces mêmes emprunteurs étaient auparavant considérés comme "sensibles" et étaient ainsi classés en encours douteux. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2009	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2010
Crédits équipement					
Capital	5 464	695	(516)	(56)	5 587
- anciens prêts équipement aux collectivités locales	1 025		(265)	13	773
- prêts de refinancement aux collectivités locales	1 983		(117)	3	1 869
- prêts nouveaux emplois	2 456	695	(134)	(72)	2 945
Intérêts courus non échus	102			(2)	100
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées					
Total crédits équipement	5 566	695	(516)	(58)	5 687
Crédits au logement social et à la politique de la ville					
Capital	98 160	13 982	(5 278)	211	107 075
- prêts très sociaux	4 856	1 186	(200)	(13)	5 829
- prêts locatifs	53 200	5 391	(1 834)	182	56 939
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 337	996	(660)	(2)	5 671
- prêts locatifs intermédiaire	10 819	3 142	(419)	15	13 557
- prêts projets urbains	1 957	193	(233)	80	1 997
- prêts renouvellement urbains	5 598	1 303	(235)	11	6 677
- divers	16 393	1 771	(1 697)	(62)	16 405
Intérêts courus non échus	3 533			(647)	2 886
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	13			(12)	1
Total crédits au logement	101 706	13 982	(5 278)	(448)	109 962
Crédits divers					
Capital	6 968	570	(870)	81	6 749
- prêts de refinancement OSEO	5 451	500	(762)	(1)	5 188
- autres prêts divers	1 517	70	(108)	82	1 561
Intérêts courus non échus	151			(36)	115
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées					
Total crédits divers	7 119	570	(870)	45	6 864
Ensemble des crédits	114 391	15 247	(6 664)	(461)	122 513

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Ensemble des crédits/ Détail sur les encours douteux

(en millions d'euros)

	31.12.2009					31.12.2010				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations ⁽¹⁾	%	Dont dépréciations	Net
Crédits équipement	5 566	143	3 %	(21)	122	5 687	5	0 %	(3)	2
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	1 056	95	9 %	(15)	80	796	5	1 %	(3)	2
Prêts de refinancement aux collectivités locales	2 024	35	2 %	(4)	31	1 916				
Prêts nouveaux emplois	2 486	13	1 %	(2)	11	2 975				
Crédits au logement social et à la politique de la ville	101 706	3 910	4 %	(222)	3 688	109 962	380	0 %	(33)	347
Prêts très sociaux	4 919	218	4 %	(13)	205	5 877	15	0 %	(1)	14
Prêts locatifs	55 465	2 170	4 %	(128)	2 042	58 805	217	0 %	(21)	196
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 455	204	4 %	(6)	198	5 753	24	0 %	(1)	23
Prêts locatif intermédiaire	10 982	103	1 %	(3)	100	13 702	6	0 %	(1)	5
Prêts projets urbains	1 997	74	4 %	(9)	65	2 026	1	0 %		1
Prêts renouvellement urbains	5 678	362	6 %	(12)	350	6 740	35	1 %	(2)	33
Divers	17 210	779	5 %	(51)	728	17 059	82	0 %	(7)	75
Crédits divers	7 119	1 023	14 %	(4)	1 019	6 864	1 046	15 %	(5)	1 041
Prêts de refinancement Oséo	5 583					5 295				
Autres crédits divers	1 536	1 023	67 %	(4)	1 019	1 569	1 046	67 %	(5)	1 041
Ensemble des crédits	114 391	5 076		(247)	4 829	122 513	1 431		(41)	1 390

(1) Dans le cadre du chantier Bâle II, des travaux portant sur l'appréciation du risque de crédit ont été menés. Il résulte de cette analyse un affinement des critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Ainsi, les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces mêmes emprunteurs étaient auparavant considérés comme "sensibles" et étaient ainsi classés en encours douteux. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2010				31.12.2009			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	16 473	18 779		35 252	21 896	18 964		40 860
Effets publics et valeurs assimilées	16 473	18 779		35 252	21 896	18 964		40 860
- fonds d'État	6 768	18 779		25 547	11 475	18 964		30 439
- bons du Trésor	9 705			9 705	10 421			10 421
Titres prêtés (fonds d'État)								
Titres prêtés (Bons du Trésor)								
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 241	13 999		55 240	42 304	14 507		56 811
Obligations	15 470	12 912		28 382	18 256	13 334		31 590
Autres titres à revenu fixe	25 771	658		26 429	24 048	750		24 798
Titres prêtés		429		429		423		423
- obligations		429		429		423		423
- autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable	328		10 929	11 257	325		10 608	10 933
Actions			10 567	10 567			10 298	10 298
OPCVM ⁽¹⁾	328		315	643	325		241	566
Titres prêtés								
Autres titres à revenu variable			47	47			69	69
Total par type de portefeuille	58 042	32 778	10 929	101 749	64 525	33 471	10 608	108 604

(1) Dont actifs non cotés inscrits en portefeuille TAP.

Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2010				31.12.2009			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	16 473	18 779		35 252	21 896	18 964		40 860
Valeur brute	15 973	18 528		34 501	21 118	18 670		39 788
Primes/décotes	368	38		406	462	76		538
Créances rattachées	175	213		388	319	218		537
Dépréciations	(43)			(43)	(3)			(3)
Valeur de marché	16 750	19 847		36 597	22 403	20 042		42 445
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 241	13 999		55 240	42 304	14 507		56 811
Valeur brute	41 086	13 957		55 043	42 079	14 464		56 543
Primes/décotes	103	(112)		(9)	(17)	(133)		(150)
Créances rattachées	671	154		825	693	176		869
Dépréciations	(619)			(619)	(451)			(451)
Valeur de marché	42 073	14 083		56 156	43 494	15 204		58 698
Actions et autres titres à revenu variable	328		10 929	11 257	325		10 608	10 933
Valeur brute	328		12 256	12 584	325		12 062	12 387
Créances rattachées			4	4			5	5
Dépréciations			(1 331)	(1 331)			(1 459)	(1 459)
Valeur de marché	441		11 609	12 050	393		11 734	12 127
Total du portefeuille titres	58 042	32 778	10 929	101 749	64 525	33 471	10 608	108 604

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	74	92
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	4	7
Autres comptes de régularisation	2	1
Compte de régularisation	80	100
Débiteurs divers	37	53
<i>Bonifications à recevoir⁽²⁾</i>	37	53
<i>Autres débiteurs divers</i>		
Actifs divers	37	53
Comptes de régularisation et actifs divers	117	153

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des *swaps* de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2010 :

- 11 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 8 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance réhabilitation ;
- 1 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance construction ;
- 3 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Hôpitaux Haute Qualité environnementale ;
- 4 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts de l'aide à la création d'entreprise ;
- 9 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts bâtiments basse consommation.

Note 6 - Opérations interbancaires - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Comptes et emprunts à terme		685	753
<i>Emprunts auprès du CFF (PLI)</i>		446	454
<i>Autres emprunts auprès du CFF</i>		70	82
<i>Emprunts repris de la CGLLS</i>		169	217
Titres donnés en pension livrée			
Intérêts courus ⁽¹⁾		21	22
Dettes envers les établissements de crédit à terme		706	775
Dépôts centralisés	8a	208 680	207 482
Rémunération des dépôts ⁽²⁾	8b	3 168	4 070
Autres dettes envers les établissements de crédit		211 848	211 552
Dettes envers les établissements de crédit		212 554	212 327

(1) Dont intérêts courus sur emprunts, 21 M€ au 31 décembre 2010 (22 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé, le taux moyen du livret A - LDD s'élève à 1,46% en 2010 contre 1,92% en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96% en 2010 contre 2,42% en 2009 (note 22a).

Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Titres donnés en pension livrée			
Dépôts centralisés	8a	61	60
Rémunérations des dépôts	8b	1	1
Autres dettes envers la clientèle		62	61
Opérations avec la clientèle⁽¹⁾		62	61

(1) Concernent les dépôts des livrets A et B de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie.

Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2011	Intérêts capitalisés au 01.01.2011 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2010	Dépôts au 01.01.2010	Intérêts capitalisés au 01.01.2010 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2009
Dépôts centralisés	211 145	2 404	208 741	210 655	3 113	207 542
Livret A - LDD	170 039	1 654	168 385	166 712	2 119	164 593
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	61		61	60		60
LEP	41 045	750	40 295	43 883	994	42 889
Dont établissements de crédit	211 084	2 404	208 680	210 595	3 113	207 482
Dont opérations avec la clientèle	61		61	60		60

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

Début 2010 et début 2011, seule la moitié des intérêts courus au titre du LA et du LDD a été capitalisée (sauf pour les réseaux collecteurs ayant opté pour une centralisation à 100% de leur encours à la CDC). Conformément à l'article 6 du décret n° 2008-1264 du 4 décembre 2008, le montant des dépôts LA - LDD attribué au fonds d'épargne est égal :

- pour chacun des mois de l'année 2010, au montant de 160 Md€, affecté d'un coefficient d'indexation égal à la moitié du taux d'intérêt moyen pondéré constaté sur l'année précédente ;
- pour chacun des mois de l'année 2011, au montant mentionné à l'alinéa précédent, affecté d'un coefficient d'indexation égal à la moitié du taux d'intérêt moyen pondéré constaté sur l'année précédente.

Note 8b - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations des dépôts⁽¹⁾	3 169	4 071
Livret A - LDD	2 391	3 051
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	1	1
LEP	777	1 019
Dont établissements de crédit	3 168	4 070
Dont opérations avec la clientèle	1	1

(1) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé : le taux moyen du LA - LDD s'élève à 1,46% en 2010 contre 1,92% en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96% en 2010 contre 2,42% en 2009.

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Produits constatés d'avance	1 822	1 826
- sur bonifications	1 506	1 541
- sur titres ⁽¹⁾	18	14
- sur prêts ⁽²⁾	7	13
- sur instruments financiers ⁽³⁾	291	258
Charges à payer	230	236
- rémunérations réseaux à payer	224	229
- charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾	6	7
- autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁵⁾	559	537
Autres comptes de régularisation	202	39
Comptes de régularisation	2 813	2 638
Dettes de titres		
Créditeurs divers ⁽⁶⁾	122	91
Passifs divers	122	91
Comptes de régularisation et passifs divers	2 935	2 729

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF.

(5) Concernent les intérêts courus sur *swaps* de micro-couverture.

(6) Dont, au 31 décembre 2010, 93 M€ de capital libéré non appelé du capital investissement (72 M€ au 31 décembre 2009).

Note 9b : Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Bonifications brutes	3 447	3 342
Reprises en résultat	(1 941)	(1 801)
Total	1 506	1 541

Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2010
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	212	206		(77)	341
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	1 358	299	(497)		1 160
- Équipement	129	40			169
- Logement social et politique de la ville	1 053	218	(497)		774
- Divers	176	41			217
Autres provisions	78		(10)		68
- Bonification PLI	78		(10)		68
Provisions pour risques de contrepartie	5			(1)	4
Provisions	1 653	505	(507)	(78)	1 573

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur *les assets-swaps*, imputables à l'instrument de couverture.

Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Suite à l'évolution de ces valorisations sur l'ensemble du portefeuille de titres couverts, une dotation nette de 154 M€ a été constatée au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, l'analyse des positions de couverture sur les contrats de prêts a conduit à une reprise de provision pour 25 M€.

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La baisse annoncée de 0,10% du taux de commissions versées aux réseaux collecteurs du livret A et LDD à compter du 1^{er} mai 2011 est prise en compte dans le calcul des PRC sur prêts déficitaires dès le 31 décembre 2010. Cela se traduit par une diminution de la provision d'environ 560 M€ (cf. Événements marquants et cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes). Cet effet est en partie compensé par le fort rythme de versements de prêts notamment sur les prêts indexés sur le livret A.

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
FRBG	1 841	1 662
Total	1 841	1 662

Au 31 décembre 2010, le FRBG est doté de façon à couvrir le besoin de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)						
Capitaux propres au 31 décembre 2009	3 768	239	1 164	5 171	1 662	6 833
Affectation du résultat 2009	1 164		(1 164)			
Autres variations ⁽¹⁾	(742)			(742)	179	(563)
Résultat au 31 décembre 2010			1 485	1 485		1 485
Capitaux propres au 31 décembre 2010	4 190	239	1 485	5 914	1 841	7 755

(1) Le 28 juillet 2010, un prélèvement de 742 M€ a été opéré sur les réserves pour le compte de l'État, au titre du résultat 2009.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

	31.12.2010					31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	14 690					14 690	13 503
France	14 690					14 690	13 503
Europe							
Autres							
Répartition par durée résiduelle	14 690					14 690	13 503
Inférieure à 3 mois	586					586	902
De 3 mois à 1 an	195					195	163
De 1 an à 5 ans	3 050					3 050	3 287
Supérieure à 5 ans	10 859					10 859	9 151
Dépréciations déduites de l'actif							
Ouverture							
Dotations							
Reprises							
Reclassements douteux/compromis							

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2010					31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis ⁽¹⁾	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif ⁽²⁾	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	106 433		1 429	2	(41)	107 823	100 888
France	106 017		1 429	2	(41)	107 407	100 574
Europe							
Autres	416					416	314
Répartition par durée résiduelle	106 433		1 429	2	(41)	107 823	100 888
Inférieure à 3 mois	1 432		6		(1)	1 437	1 182
De 3 mois à 1 an	3 749		20		(2)	3 767	3 660
De 1 an à 5 ans	20 306		181		(9)	20 478	20 702
Supérieure à 5 ans	80 946		1 222	2	(29)	82 141	75 344
Répartition par secteur	106 433		1 429	2	(41)	107 823	100 888
HLM	77 604		327		(27)	77 904	73 316
Collectivités locales	8 080		2		(2)	8 080	7 834
Administrations publiques	980		2			982	836
EPIC	14 636		37	2	(5)	14 670	13 553
Administrations privées							1 553
Sociétés commerciales	4 930		1 061		(7)	5 984	3 651
Autres	203					203	145
Dépréciations déduites de l'actif			(39)	(2)		(41)	(247)
Ouverture			(238)	(9)		(247)	(282)
Dotations			(35)			(35)	(51)
Reprises			241			241	86
Reclassements douteux/compromis			(7)	7			

(1) Dont une décote comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 2 M€ au 31 décembre 2010 (5 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres du fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements de bonne qualité (signature AA ou AAA) et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2010.

	31.12.2010				31.12.2009	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	91 154			(662)	90 492	97 671
France	46 930			(55)	46 875	53 498
Europe	43 119			(565)	42 554	42 006
Autres	1 105			(42)	1 063	2 167
Répartition par durée résiduelle	91 154			(662)	90 492	97 671
Inférieure à 3 mois	37 886			(175)	37 711	4 247
De 3 mois à 1 an	11 855			(10)	11 845	11 160
De 1 an à 5 ans	7 243			(2)	7 241	44 034
Supérieure à 5 ans	34 170			(475)	33 695	38 230
Répartition par notation ⁽¹⁾	91 154			(662)	90 492	97 671
AAA	53 732			(264)	53 468	66 693
AA	26 397			(233)	26 164	21 200
A	9 497			(127)	9 370	8 713
BBB	858				858	997
BB	634			(37)	597	32
non renseigné	36			(1)	35	36
Dépréciations déduites de l'actif				(662)	(662)	(454)
Ouverture				(454)	(454)	(1 273)
Dotations				(376)	(376)	(47)
Reprises				168	168	866

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

Note 14 - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciation

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	50 452			1	50 453
Caisse et banques centrales					
Effets publics et valeurs assimilées	35 252				35 252
Créances sur les établissements de crédit	15 200			1	15 201
Opérations avec la clientèle	107 823				107 823
Créances sur la clientèle	107 823				107 823
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	65 257		519	721	66 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 240				55 240
Actions et autres titres à revenu variable	10 017		519	721	11 257
Comptes de régularisation et actifs divers	117				117
Total actif	223 649		519	722	224 890
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	212 554				212 554
Dettes envers les établissements de crédit	212 554				212 554
Opérations avec la clientèle	62				62
Autres dettes envers la clientèle	62				62
Comptes de régularisation et passifs divers	2 935				2 935
Provisions	1 573				1 573
Dépôts de garantie	11				11
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 841				1 841
Capitaux propres (Hors FRBG)	5 914				5 914
Réserves et autres	4 429				4 429
Résultat de l'exercice	1 485				1 485
Total passif	224 890				224 890

Note 15 - Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus		
Devises achetés non encore reçus		
Euros vendus non encore livrés		
Devises vendues non encore livrées		
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 215	1 256
- devises à livrer	1 241	1 254
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	34	344
- euros à livrer	33	340
Report/déport non couru		
À recevoir	2	1
À payer		1

Note 16 - Instruments financiers à terme

Les *swaps* de taux concernent :

- à hauteur de 2 304 M€ (1 846 M€ au 31 décembre 2009) de contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts : 54 M€ dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR, 2 250 M€ dans le cadre des enveloppes de prêts consenties à taux fixe à Oséo.
- à hauteur de 28 115 M€ (28 201 M€ au 31 décembre 2009) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

	31.12.2010		31.12.2009	
	Trésorerie/couverture		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)				
OPÉRATIONS FERMES				
Marchés organisés				
Autres contrats				
Marchés gré à gré	30 419	30 419	30 047	30 047
Swaps de taux ⁽¹⁾	30 419	30 419	30 047	30 047
<i>Juste Valeur</i> ⁽²⁾	5 706	3 912	6 100	4 589
Autres contrats				
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Marchés organisés				
Autres options				
Marchés gré à gré				
Autres options				

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des *swaps* sur la base des données de marché du 31 décembre 2010. Ces opérations étant des *swaps* de couverture, la valorisation des *swaps* se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

	31.12.2010					31.12.2009				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	TOTAL
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	2 845	4 417	13 018	10 139	30 419	769	5 151	13 730	10 397	30 047
Swaps de taux reçus	2 845	4 417	13 018	10 139	30 419	769	5 151	13 730	10 397	30 047
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus										
Opérations conditionnelles										
Autres options donnés										
Autres options reçues										

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2010					31.12.2009				
	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL	Euro	USD	GBP	Autres	TOTAL
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	30 419				30 419	30 047				30 047
Swaps de taux reçus	30 419				30 419	30 047				30 047
Autres contrats donnés										
Autres contrats reçus										
Opérations conditionnelles										
Autres options données										
Autres options reçues										

Note 17c - Instruments financiers à terme - Répartition des swaps de taux - Ventilation par zone

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	15 620	16 168
Europe	14 799	13 879
Autres		
Répartition par zone géographique	30 419	30 047

Note 18 - Risques de crédit - Engagements donnés - Ventilation par zone

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	33 422	32 059
Europe		
Autres	83	101
Répartition par zone géographique	33 505	32 160

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur banque centrale			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		1	2
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			1
Produits sur report/déport		3	7
Intérêts sur prêts ⁽¹⁾	21	424	431
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	21	(26)	(37)
Dotations/Reprises aux provisions sur prêts déficitaires	21	(38)	(39)
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		364	365
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			(1)
Charges sur report/déport		(1)	(1)
Intérêts sur emprunts ⁽³⁾		12	15
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽⁴⁾	22	(3 211)	(4 173)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(3 200)	(4 160)

(1) Y compris les indemnités de réaménagement de prêts aux établissements de crédit pour 6 M€ au 31 décembre 2010 (6 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Correspond aux intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts.

(3) Dont 48 M€ de reprise de surcote sur emprunts repris de la CGLLS (51 M€ au 31 décembre 2009).

(4) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé : le taux moyen du LA LDD s'élève à 1,46% en 2010 contre 1,92% en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96% en 2010 contre 2,42% en 2009 (note 22a).

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur crédit à la clientèle		2 764	3 891
- Intérêts sur crédits à l'équipement ⁽¹⁾		186	196
- Intérêts sur crédits au logement social et à la politique de la ville ⁽¹⁾		2 520	3 640
- Intérêts sur autres crédits à la clientèle		58	55
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux ⁽²⁾		147	23
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires		236	(602)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	21	3 147	3 312
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			(1)
Intérêts et charges assimilés sur dépôts ⁽³⁾	22	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(1)	(2)

(1) Y compris les indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 4 M€ au 31 décembre 2010 (5 M€ au 31 décembre 2009).

(2) Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

(3) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie.

Note 21 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts ^{(1) (3)}	2 981	4 141
Prêts équipement	193	200
Prêts au logement social et à la politique de la ville ⁽²⁾	2 535	3 667
Prêts divers	253	274
Reprise nette de bonifications	147	140
Prêts équipement		
Prêts au logement social et à la politique de la ville	145	139
Prêts divers	2	1
Amortissements des surcotes et décotes ⁽⁴⁾	60	41
Prêts équipement		
Prêts au logement social et à la politique de la ville	60	41
Prêts divers		
Résultat net sur opérations de couverture ⁽⁵⁾	(26)	(37)
Prêts divers	(26)	(37)
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses ⁽⁶⁾	147	23
Prêts équipement	2	(1)
Prêts au logement social et à la politique de la ville	145	24
Prêts divers		
Dotations et reprises de provisions nettes sur Prêts déficitaires ⁽⁷⁾	198	(641)
Prêts équipement	(40)	(39)
Prêts au logement social et à la politique de la ville	279	(565)
Prêts divers	(41)	(37)
Total intérêts sur prêt	3 507	3 667
Prêts équipement	155	160
Prêts au logement social et à la politique de la ville	3 164	3 306
Prêts divers	188	201
Dont établissements de crédit	360	355
Dont opérations avec la clientèle	3 147	3 312

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de -13 M€ (-14 M€ au 31 décembre 2009) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 10 M€ (10 M€ au 31 décembre 2009).

(3) Y compris, les indemnités de réaménagement des prêts pour 6 M€ (7 M€ au 31 décembre 2009) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts pour 4 M€ (5 M€ au 31 décembre 2009).

(4) Dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 59 M€ au 31 décembre 2010 (39 M€ au 31 décembre 2009).

(5) Correspond aux intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts.

(6) Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

(7) La baisse annoncée de 0,10% du taux de commissions versées aux réseaux collecteurs du livret A et LDD à compter du 1^{er} mai 2011 est prise en compte dans le calcul de perte actuarielle dès le 31 décembre 2010. Cela se traduit par une diminution de la provision d'environ 560 M€ (cf. Événements marquants et cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes). Cet effet est en partie compensé par le fort rythme de versements de prêts notamment sur les prêts indexés sur le livret A.

Note 22a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts ⁽¹⁾	(3 212)	(4 174)
Livret A - LDD	(2 421)	(3 124)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(1)
LEP	(790)	(1 049)
Total intérêts sur dépôts	(3 212)	(4 174)
Dont établissements de crédit	(3 211)	(4 173)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Le taux moyen des livrets réglementés a nettement baissé : le taux moyen du LA - LDD s'élève à 1,46 % en 2010 contre 1,92 % en 2009 et le taux moyen du LEP à 1,96 % en 2010 contre 2,42 % en 2009.

Note 22b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	À partir du 1 ^{er} août 2010	Du 1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010	Du 1 ^{er} mai 2009 au 31 juillet 2009	Du 1 ^{er} février 2009 au 30 avril 2009	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 janvier 2009
Livret A - LDD	1,75 %	1,25 %	1,75 %	2,50 %	4,00 %
LEP	2,25 %	1,75 %	2,25 %	3,00 %	4,50 %

Note 23 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Effets publics	392	629
- fonds d'État	278	338
- bons du Trésor	114	291
Obligations	595	797
Autres titres à revenu fixe	826	848
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	1 813	2 274
Effets publics	691	456
- fonds d'État	691	456
- bons du Trésor		
Obligations	564	366
Autres titres à revenu fixe	35	50
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 290	872
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 103	3 146
Intérêts sur certificats de dépôts négociables		
Intérêts sur bons à moyen terme négociables		
Intérêts et charges sur titres à revenu fixe		
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe		

Note 24 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Micro-couverture	376	317
- <i>Swaps de taux</i>	375	316
- <i>Swaps financiers</i>		
- <i>Swaps complexes</i>	1	1
Transaction		
- <i>Prêts de titres</i>		
Autres intérêts et produits assimilés⁽²⁾	376	317
Micro-couverture	(913)	(903)
- <i>Swaps de taux</i>	(901)	(891)
- <i>Swaps financiers</i>		
- <i>Swaps complexes</i>	(12)	(12)
Autres intérêts et charges assimilées^{(1) (2)}	(913)	(903)

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts (titres).

(2) Les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un *swap* de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert, ainsi que la part non amortie des soultes initialement constatées, sont comptabilisées depuis le 30 juin 2010 au niveau des "gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilés" pour un montant de -288 M€. Lors des précédents arrêtés, les soultes reçues figuraient au niveau des "autres produits d'intérêts" pour 5 M€ au 31 décembre 2009, et les soultes versées figuraient au niveau des "autres charges d'intérêts" pour -98 M€ au 31 décembre 2009 (cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes).

Note 25 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actions		
OPCVM	4	6
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	4	6
Actions	402	400
OPCVM		
Autres titres à revenu variable	2	9
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	404	409
Revenus des titres de participation		
Revenus des titres à revenu variable	408	415

Note 26a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(1 850)	5	(1 876)
Opérations avec la clientèle	2	(1)	2	(1)
Opérations sur titres		(10)		(13)
Prestations de services et divers				
Commissions	2	(1 861)	7	(1 890)
Total net	(1 859)		(1 883)	

(1) Dont au 31 décembre 2010, 270 M€ de commissions d'accessibilité bancaire versés à la Banque Postale, conformément à l'arrêté du 4 décembre 2008 (280 M€ au 31 décembre 2009).

Note 26b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations des réseaux collecteurs		
Livret A - LDD	(1 646)	(1 656)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(1)
LEP	(204)	(220)
Charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 851)	(1 877)
Dont établissements de crédit	(1 850)	(1 876)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat sur opérations sur titres de transaction		
Résultat sur opérations de change	1	1
Résultat sur opérations sur instruments financiers		
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1	1

Note 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Résultat de cession des titres de l'activité de placement ⁽¹⁾	515	458
- <i>effets publics et valeurs assimilés</i>	431	250
• <i>fonds d'État</i>	348	173
• <i>bons du Trésor</i>	83	77
- <i>obligations</i>	81	289
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(34)	(81)
- <i>actions</i>		
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	37	
Autres produits et charges sur titres de placement		
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	(361)	1 007
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement⁽¹⁾	154	1 465
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	1	3
- <i>obligations convertibles</i>		
- <i>actions</i>	(13)	2
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	14	1
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(2)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	130	171
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	129	172
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	283	1 637

(1) Les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un *swap* de micro couverture suite à la cession de l'élément couvert, ainsi que la part non amortie des soultes initialement constatées, sont comptabilisées depuis le 30 juin 2010 au niveau des "gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilés" pour un montant de -288 M€. Lors des précédents arrêts, les soultes reçues figuraient au niveau des "autres produits d'intérêts" pour 5 M€ au 31 décembre 2009, et les soultes versées figuraient au niveau des "autres charges d'intérêts" pour -98 M€ au 31 décembre 2009 (cf. Principes d'élaboration des comptes § I Comparabilité des comptes).

(2) Dont -154 M€ pour les instruments de couverture au 31 décembre 2010 (+126 M€ au 31 décembre 2009).

Note 29 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(104)	(93)
dont :		
- charges de personnel	(29)	(27)
- charges informatiques	(8)	(7)
- autres prestations	(67)	(59)
Charges générales d'exploitation	(104)	(93)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dépréciation des créances	(21)	(30)
Risques de contrepartie		(2)
Dotations pour dépréciations et provisions	(21)	(32)
Dépréciation des créances	81	41
Risques de contrepartie	1	
Reprises de dépréciations et provisions	82	41
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(2)	(1)
Pertes et récupérations	(2)	(1)
Coût du risque	59	8

(1) Au cours du premier semestre 2010, des travaux réalisés dans le cadre du chantier Bâle II ont permis d'affiner l'appréciation du risque de crédit avéré ainsi que les critères permettant de définir si la situation financière de l'emprunteur est dégradée. Les emprunteurs qui connaissent une situation financière tendue, qui pour autant ne génère pas un risque de non recouvrement à court terme, sont désormais qualifiés d'encours sains "sous surveillance" ; ces emprunteurs étaient auparavant systématiquement considérés comme "sensibles", classés en douteux et dépréciés. Au 31 décembre 2010, ce changement dans les modalités d'appréciation du risque conduit à reclasser des encours douteux en encours sains à hauteur de 3 850 M€ au bilan et à reprendre les dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 59 M€ sur le capital et de 155 M€ sur les intérêts courus (cf. Principes d'élaboration des comptes § III Changement de modalités).

Note 31 - Dotations au FRBG nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Risques généraux	(179)	(1 001)
Dotations FRBG nettes des reprises	(179)	(1 001)

Au 31 décembre 2010, le FRBG est doté de façon à couvrir le besoin de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les nouvelles modalités d'appréciation du risque de crédit des emprunteurs mises en application à compter du 1^{er} janvier 2010, ainsi que sur leur incidence sur les comptes au 31 décembre 2010 (paragraphe "III - Changement de modalités d'appréciation du risque de crédit" de la note "Principes d'élaboration des comptes") ;

- les conséquences de la baisse, à compter du 1^{er} mai 2011, de la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable, sur le montant des provisions sur prêts déficitaires comptabilisées au 31 décembre 2010 (paragraphe "I - Comparabilité des comptes" de la note "Principes d'élaboration des comptes") ;
- les changements de méthode comptable et de présentation, sans impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2010, et plus particulièrement :
 - le changement de présentation comptable lié aux nouvelles modalités de comptabilisation des soultes payées ou reçues lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert (paragraphe "I - Comparabilité des comptes" de la note "Principes d'élaboration des comptes") ;
 - l'application du règlement CRC n° 2009-03 à compter du 1^{er} janvier 2010 (paragraphe "II - Changement de méthode comptable" de la note "Principes d'élaboration des comptes").

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le fonds d'épargne nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

> Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe IV.3.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 4a, 4b et 28 de l'annexe), dans un contexte économique et financier décrit dans les paragraphes 1-1 de la note "Événements marquants de la période" et IV.9 de la note "Principes d'élaboration des comptes". Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

> Dépréciations des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe IV.2.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 2, 3a, 3b, 13a, 13b, 13c et 30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

> Provisions sur prêts déficitaires

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe IV.6 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 10 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

> Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe IV. 7 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 11 et 31 de l'annexe) destinés à faire face

aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 29 mars 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants | Verbe

Crédits

Caisse des Dépôts/Eric Couderc - Christian Régnier/Christian Bianco - colagene.com: Aaron McConomy, Kelly Schykulski, Tonwen Jones - Fred Boucher - vad - DR.

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2010 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2010 est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Le logo FSC signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.

www.fsc.org Cert no. FCBA-COC-000067
© 1996 Forest Stewardship Council

Direction des fonds d'épargne
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

